

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N° 1507.13

Au moment où notre bulletin sort de presse, nous apprenons la mort de **M. Jules DUESBERG**, Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège, Président et fondateur de notre Association.

Il est arraché, en pleine activité, à la vie de notre Université. Les circonstances ne nous permettent pas de lui rendre dans le présent numéro l'hommage que nous lui devons et que nous voulons lui rendre dans notre prochaine livraison. A la tête de l'Université depuis 1927, presque continuellement, comme Recteur, comme Ministre de l'Instruction Publique, comme Administrateur-Inspecteur, on sait combien son existence entière s'est identifiée avec elle.

Il fut l'initiateur des « Amis de l'Université de Liège ». Il les quitte au moment où ses efforts avaient relevé notre Association des suites de la guerre et lui promettaient une nouvelle expansion.

Nous présentons nos condoléances à Madame Duesberg et à tous les siens.

Nous voudrions qu'ils puissent trouver quelque réconfort dans la certitude que nous partageons leur peine et que la mort de M. Duesberg est pour nous aussi un deuil de famille.

Les Amis de l'Université de Liège.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

Dans toute institution, la vie pose et repose constamment les problèmes d'organisation et de fonctionnement.

On incline facilement à penser que ces problèmes peuvent être résolus dans les étroites limites de la fonction exercée par l'institution.

Cependant, pour réaliser son but, au sens le plus strict, aucune institution ne peut être détachée des relations complexes dans lesquelles elle se trouve engagée. Sa fonction s'intègre à la vie d'un ensemble social plus vaste. Ses membres ont leur vie propre, où vient s'insérer leur participation à cette institution-là comme à beaucoup d'autres.

L'« institution universitaire », en accomplissant sa fonction d'enseignement et de recherche, est liée à tout le milieu social, à la fois par son œuvre et par la vie personnelle de tous ses membres, maîtres et étudiants.

La bonne exécution de sa mission soulève les problèmes les plus divers. Elle dépend en effet de toutes les conditions de vie de l'institution. Elle pose, au premier chef, les problèmes spécifiques de sa vie interne : valeur scientifique, programmes, méthodes d'enseignement, travail de recherche. Mais elle pose aussi tous les problèmes d'« ajustement » de cette vie universitaire aux réalités variées du milieu social.

D'un côté, l'Université, son organisation et son fonctionnement doivent s'ajuster à la vie nationale. Leur influence s'exerce sur elle : préparation des cadres dirigeants du pays et progrès des connaissances, sélection sociale des aux études, à leur régime et à leur coût.

D'un autre côté, l'ajustement n'est pas moins nécessaire entre la vie de l'institution universitaire et celle des maîtres et des élèves : qu'il s'agisse du statut du corps enseignant ou de l'existence des étudiants. Car l'Université est pour tous ses membres une très large part de leur vie personnelle. Elle

influence leur condition humaine aussi bien qu'elle s'en trouve influencée. Et le moindre problème n'est pas celui de l'harmonie à établir entre les multiples institutions qui se partagent la vie d'un homme.

* * *

Bien des faits en témoignent : un peu partout, on est de plus en plus nettement conscient de l'interdépendance qui existe entre toutes les réalités de la vie universitaire, comme entre celles de tout autre milieu institutionnel.

On est de plus en plus convaincu que les problèmes spécifiquement universitaires d'enseignement et de recherche ne sont pas les seuls problèmes que soulève la mission de l'Université : il y a aussi tout un ensemble de problèmes sociaux de l'Université. Ou plutôt, le problème social fondamental, — celui de la formation des étudiants par la société des esprits qui s'établit entre maîtres et disciples, — est lui-même conditionné par tous les autres problèmes sociaux que pose la vie de l'institution.

On peut épinglez quelques faits au hasard. En février dernier, le Gouvernement indiquait, dans l'exposé des motifs d'un projet de loi, qu'il chargerait le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur de déposer dans un délai de deux ans un rapport complet sur « les transformations à apporter à l'organisation interne de nos universités ». Vers la même époque, un Congrès d'étudiants examinait avec beaucoup de sérieux et de méthode « les questions sociales estudiantines ». L'Institut universitaire d'information sociale et économique a publié les résultats de son enquête : « Faut-il instaurer un examen d'entrée à l'Université ? ». Dans sa déclaration aux Chambres, le Gouvernement actuel a annoncé son intention d'étendre aux étudiants le bénéfice du système d'assurance-maladies.

On peut se demander s'il ne serait pas capital pour la solution de nombreux problèmes de la vie universitaire, — non pas ceux de l'enseignement, mais nombre de ceux qui les conditionnent, — de faire appel à l'institution qui porte, avant l'Université, la responsabilité des jeunes gens, à la famille...

Des contacts paraissent en tout cas s'imposer, en de multiples domaines, et, pour commencer, en ce qui concerne l'orientation des jeunes gens vers les carrières universitaires.

Il est indispensable de dire ce qui doit être dit : il est de funestes illusions à détruire, si l'on veut éviter des déceptions aussi pénibles qu'inutiles.

Le présent numéro du Bulletin apporte sa contribution en ce domaine, Il reproduit la conférence que M. R. Fohalle, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a faite à l'invitation de notre Association sur le thème « Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université ? ».

Le Service Social Universitaire avait, de son côté, prié M. M. Legraye, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, de dire aux étudiants ce qui pouvait leur être utile sur « Les carrières coloniales ».

Puisse ces deux études aider les parents à conseiller les jeunes gens, aider les jeunes gens à bâtir l'avenir !

LA RÉDACTION.

Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université ?...

Mesdames, Messieurs, (1)

Mozart avait à peine trois ans, nous disent ses biographes, que déjà il posait ses petites mains sur le clavier et s'essayait à rendre des accords. A quatre ans, il sait par cœur les concertos exécutés par sa sœur. Bientôt, il s'exerce tout seul au violon et il n'a que six ans quand il compose un concerto qui arrache à son père des larmes d'attendrissement et de joie. Voyageant avec Léopold Mozart à travers l'Europe, le petit prodige ne cesse d'étonner le monde. A douze ans, par exemple, il écrit un opéra.

Cette précocité extraordinaire ne devait pas rester sans lendemain : vous savez quelles furent la fécondité et la perfection de ce divin génie de la musique.

Génie, certes, et cela veut dire qu'il faut renoncer à expliquer une personnalité comme celle de Mozart : il avait reçu

*du ciel l'influence secrète
Et son astre en naissant l'avait formé poète.*

Pourtant, oserions-nous affirmer qu'il n'a dû à ses parents que la vie ? Observons en passant que ceux qui ont donné le jour à un Mozart ont déjà par là bien mérité de l'humanité. Mais ce dont elle leur sait gré, à vrai dire, c'est d'avoir communiqué aussi au jeune Wolfgang-Amédée une partie de ces « dons innés » qui se transmettent avec la vie, selon des lois en apparence assez capricieuses, à coup sûr encore mal établies, car l'hérédité reste un problème scientifique. Léopold Mozart, cependant, a fait plus encore pour son fils : excellent musicien lui-même, il a compris et dirigé son génie. Ayant deviné de très bonne heure la destinée de Wolfgang, il a consacré dès lors toute son existence à l'éducation de l'enfant et c'est une histoire vraiment touchante que celle de cet homme d'intelligence et de cœur, qui forme amoureuxment le jeune musicien en le

(1) Conférence faite, le 16 mai 1947, à l'invitation de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

promenant à travers l'Europe. Qui prétendrait que cette action d'un père extraordinaire ne fut pour rien dans le génie et, à tout le moins, dans la précocité d'un fils plus extraordinaire encore ?

Mais si nous voulions en conclure que la carrière des hommes dépend avant tout de leurs parents, nous serions démentis par de nombreux cas.

Souvent, il est vrai, les traditions familiales, — pour ne point parler d'une hérédité peut-être contestable, — paraissent l'emporter sur les désirs des parents. Il arrive en effet que le fils prend le métier de son père, alors que celui-ci a cherché à l'en détourner et a tout essayé pour le préparer à une autre profession.

L'on nous rapporte que Simon Puget, le père du grand sculpteur, était lui-même un architecte et un sculpteur. Mais, nous dit-on, il n'avait rencontré que peines et difficultés dans sa carrière, qui était plutôt celle d'un maçon : il s'était bien promis d'en écarter son fils. Il le destinait au négoce et, pour atteindre ce but, maître Simon s'efforçait de lui faire acquérir une belle écriture. Or, cent fois par jour on trouvait Pierre taillant et sculptant, ou crayonnant au charbon quelque figure, jamais la plume à la main. Il fut déclaré « incapable ». Un soir, après avoir passé toute la journée aux régates de la rade, il entre triomphalement dans l'humble logis de son père, chantant victoire et tenant à la main un navire en miniature qu'il a fabriqué. Maître Simon irrité veut briser le chef-d'œuvre du gamin. Mais un constructeur de galères vient proposer de prendre Pierre dans son chantier. L'enfant le suit, apprend la plastique et la sculpture, et c'est le point de départ de son ascension vers les sommets de l'art. S'il ne fut point un génie méconnu, comme la légende l'a représenté, Puget eut à souffrir des déboires et des infortunes, mais il démontra par son exemple que rien ne peut arrêter l'homme qui sent en lui une réelle vocation.

Jardinier des Tuileries, le père de Le Nôtre destinait son fils à la peinture : il le plaça dans l'atelier de Vouet, qui forma aussi Le Sueur et Le Brun. Mais le jeune André aime mieux dessiner des parterres que des toiles : il quitta le pinceau pour prendre le râteau de son père et il ne tarda pas à lui succéder comme jardinier en chef des Tuileries. Vous savez ce qu'il réalisa dans les jardins de Sa Majesté.

A l'audition de ces exemples, peut-être avez-vous pensé : « Le père avait tort de vouloir écarter son fils de sa profession : Léopold Mozart fut plus sage... » Eh bien, il s'est trouvé des fils que leur père préparait — sagement, semble-t-il, — à le continuer et qui se sont obstinés à prendre une voie toute différente.

Ce ne fut pas toujours pour un mal : regretterons-nous que l'auteur de la *Damnation de Faust*, fils d'un médecin et destiné par lui à la même carrière, ait quitté l'école de médecine pour le conservatoire ? regretterons-nous qu'Albert Durer n'ait pas réalisé le rêve de son père, qui voulait en faire un orfèvre comme lui-même ?

Au total, les biographies des grands hommes nous apprennent que le cas d'un Mozart ou celui d'un Bernin, — qui, ayant eu pour premiers jouets les pinces et les ciseaux de son père, se révéla précocement peintre et sculpteur lui-même, — sont plutôt des exceptions.

L'histoire de Rameau, par exemple, est déjà moins simple. Sans doute, le père de ce grand musicien était lui-même un organiste et il ne s'efforça point d'écarter son fils de l'art qu'il pratiquait, car, si nous en croyons Maret, « il enseigna la musique à ses enfants avant même qu'ils eussent appris à lire ». Autant qu'on en peut juger, il ne souhaitait pas cependant que le petit garçon embrassât la profession de musicien : il le destinait à la magistrature, semble-t-il, et, pour qu'il comprît enfin la vocation de Jean-Philippe, il fallut que celui-ci fût renvoyé du collège des jésuites avant la fin de sa quatrième.

Turgot, lui, fit les brillantes études qui, dans l'esprit de son père, devaient le conduire à l'état ecclésiastique et qui, en fait, le menèrent au parlement, mais ce n'est pas non plus dans la magistrature qu'il se rendit célèbre.

A vrai dire, l'on voit assez souvent des hommes devenir illustres par des routes inattendues. Il y avait une fois, dirait Perrault, deux frères qui tenaient alors les premiers rangs dans les facultés de Paris : c'étaient les Perrault. L'un, Claude, étudiait l'anatomie : il voulait être médecin et fut reçu docteur, mais, en traduisant Vitruve, il découvre sa véritable vocation et

De méchant médecin devient bon architecte.

L'autre, Charles, étudiait le droit : il fixa par écrit des contes de fées, œuvre qui a immortalisé son nom.

Arrêtons là, si vous le voulez bien, cette histoire anecdotique, pourtant très instructive. Nous pouvons en retenir plusieurs enseignements au point de vue du problème qui nous occupe ce soir.

Elle nous éclaire notamment sur notre rôle dans le choix de la carrière de nos enfants. Au reste, l'expérience fournit à chacun d'entre nous de nombreux faits qui confirment les leçons de ces exemples historiques.

Que les parents puissent exercer une influence et même une influence considérable sur l'orientation de leurs fils et de leurs filles, ce n'est pas douteux. Mais il est non moins certain qu'ils s'exposent à des mécomptes, voire à de graves déceptions, s'ils prétendent imposer à leurs enfants telle ou telle carrière.

Nous retrouvons ici la difficulté à laquelle se heurte sans cesse l'éducateur. Il a le droit et même le devoir d'exercer l'autorité, qui forme les caractères et les imprègne de la grande vertu de soumission. Il doit pétrir la pâte encore molle et y mettre tout ce qu'il a lui-même acquis de bon. Mais il ne peut le faire sans respecter la personnalité des sujets qu'il a pour mission d'éduquer, car les droits de la personne

humaine, pour la défense desquels a coulé le sang de tant de martyrs, sont des droits sacrés, même chez l'enfant et même pour ses parents. Tâche délicate entre toutes, tâche qui exige non seulement une grande finesse d'intelligence, une psychologie pénétrante, un doigté subtil, mais les vertus, — trop rares chez beaucoup d'éducateurs, — de patience, d'humilité, de renoncement, d'abnégation, et, par-dessus tout, un profond, un sincère amour de ceux que l'on forme.

Hélas ! souvent l'affection que nous éprouvons pour nos enfants n'est pas absolument pure de tout égoïsme : pauvres humains, c'est encore nous que nous aimons en eux. Pour l'avenir de ce bébé qui vient d'élargir notre foyer, nous faisons des rêves qui flattent notre orgueil : il sera médecin, un grand médecin, et nous, nous serons le papa du docteur, la maman du docteur. Mais aujourd'hui qu'il a dix-huit ans, voilà que ce fils parle de se faire professeur. Y pensez-vous ? Professeur !... pour mener une existence famélique et sans gloire au milieu des potaches !... Certes, Mesdames, Messieurs, la déception est cruelle et il faut aux parents de ce jeune homme une fameuse dose d'oubli de soi pour accepter qu'il suive sa vocation si elle est vraiment d'enseigner.

Mais aujourd'hui beaucoup de parents vont à l'extrême opposé. Sous prétexte que les enfants sont difficiles à conduire, qu'ils ne tiennent aucun compte de l'avis de leurs père et mère, — ces « bagages encombrants », — que l'on s'expose à des déconvenues en voulant les diriger, ils renoncent à leur rôle naturel de conseillers et d'éducateurs. Égoïsme encore : c'est la méthode du moindre effort et les parents qui abdiquent ainsi croient qu'elle leur assurera la tranquillité. Mais souvent elle aboutit à des désastres qui leur font verser bien des larmes : livré à lui-même, l'adolescent se fourvoie ou gaspille complètement ses belles années.

Entre ces deux attitudes extrêmes, il y a place pour une attitude raisonnable et conforme au devoir des parents : ils se garderont autant de renoncer à leur mission que d'imposer leurs vues.

La méthode est difficile, reconnaissons-le tout de suite, et elle l'est particulièrement quand il s'agit de jeunes gens qui ont terminé des humanités.

Pour d'autres, le choix d'une carrière se fait plus tôt, à un âge où la personnalité est rarement accusée : c'est aux parents surtout qu'il appartient de décider et ils ne risquent guère de rencontrer une résistance opiniâtre. Les chances d'une option heureuse n'en sont pas multipliées, au contraire, mais aujourd'hui les offices d'orientation professionnelle peuvent aider sérieusement ces parents, s'ils veulent bien les consulter dans leur intérêt et surtout dans l'intérêt de leurs enfants.

En revanche, nous nous adressons ici aux parents de jeunes gens et de jeunes filles qui ont atteint dix-sept, dix-huit, dix-neuf ans, car c'est alors que le problème décisif se pose au sujet de ceux qui font des humanités.

Sans doute, lorsque vous avez inscrit votre enfant en sixième, vous avez déjà procédé à un certain choix parmi toutes les carrières possibles. Il en est un nombre assez considérable que vous avez ainsi écartées en théorie et aussi en fait, car, fût-il particulièrement doué, par exemple, pour être un conducteur de trolleybus ou un chauffeur de taxi, il n'y a guère de chances qu'un rhétoricien, même peu apte à entreprendre des études supérieures, se résigne à embrasser l'une de ces carrières : il croirait déchoir et il est à craindre que ses parents n'aient pas une vue plus juste des choses.

Le fait d'inscrire l'enfant dans les humanités anciennes ou, au contraire, dans les humanités modernes, implique aussi un choix, dont les parents ne sont d'ailleurs pas toujours très conscients. Quand une bifurcation s'est présentée au cours de ses études, vous avez dû limiter encore les possibilités d'avenir de votre fils ou de votre fille. Si vous l'avez aiguillé vers une section scientifique ou mathématique, votre option est relativement restreinte aujourd'hui : puissiez-vous ne pas vous être trompés ! Soit dit en passant, il est regrettable que les enfants ou plutôt leurs parents aient à choisir aussi tôt : sur quoi peut se fonder ce choix ?

Mais peut-être avez-vous fait comme mes propres parents, qui, sur le conseil de notre médecin de famille, m'avaient mis dans la section gréco-latine en se disant : « L'on verra plus tard, mais toutes les portes lui seront ouvertes. » Et vous avez ainsi bénéficié d'un sursis de quelques années.

Peut-être espériez-vous que votre fils manifesterait clairement, au cours de ces années, son désir de devenir ceci ou cela, et voilà qu'il s'obstine à ne pas trop savoir ce qu'il veut, à moins qu'il ne vous semble caresser des idées absurdes.

Toutes les portes lui sont ouvertes, c'est vrai, mais maintenant le moment est arrivé de choisir celle par laquelle ce jeune homme va entrer dans la vie.

Ce n'est pas plus tard, à l'issue de ses études universitaires, qu'il optera, car celles-ci, d'une manière générale, déterminent l'orientation de toute la carrière : elles constituent une spécialisation qui vous enferme pour la vie entière dans une profession, à tout le moins dans un groupe de professions. A mon sens, ceci appelle pourtant quelques réserves : j'y reviendrai tout à l'heure. Le problème se pose donc bien maintenant, chers parents.

Or, que le choix doive s'effectuer alors que les intéressés sont déjà près de leur vingtième année, ce n'est pas, en dépit des apparences, une circonstance de nature à faciliter votre tâche.

D'abord, parce que plus vos enfants avancent en âge, plus vous désirez pour eux une orientation définitive.

Si un garçon de quatorze ans que l'on place dans un atelier de menuiserie ne manifeste après quelques semaines aucun goût pour ce métier, on pourra le mettre à l'épreuve dans une autre profession, et si même il change plusieurs fois, le mal ne sera pas encore une catastrophe.

Mais que votre rhétoricien, Mesdames, Messieurs, votre rhétoricien qui vous a déjà coûté tant de sacrifices, fasse, au prix de nouveaux sacrifices pour vous, un an ou deux d'université pour n'aboutir à rien et qu'à vingt ans, après vous avoir causé ces innombrables soucis que donnent tous les enfants et dont ils se doutent fort peu, il vous inflige encore l'inquiétude lancinante de son avenir, c'est déjà très grave.

Hélas ! il existe une situation plus grave : c'est la situation du jeune homme qui a fini ses études universitaires et qui ne trouve pas le moyen d'exercer la profession à laquelle il s'est préparé. Il est nanti d'un parchemin,

*Mais le moindre grain de mil
Serait bien mieux son affaire.*

Il attend une place qui ne se présente pas et, maintenant que ses yeux sont dessillés, il sait que sans une chance exceptionnelle il devra encore attendre cinq ans, dix ans... Il est « Monsieur le Docteur », il a apposé une belle plaque sur la façade de votre maison, mais il attend une clientèle qui s'obstine à ne pas venir le consulter : quand gagnera-t-il seulement de quoi couvrir des frais généraux que vous avez pourtant réduits au minimum en l'installant chez vous ?

Comment ces jeunes gens cruellement déçus ne seraient-ils pas aigris, révoltés contre la société, contre leurs maîtres, contre vous ? Avec chagrin, vous voyez le découragement les dominer et étouffer dans leur cœur les plus beaux sentiments, même cette tendresse reconnaissante que tout homme bien né garde pour sa mère ; il sape leur confiance en la vie, brise leur idéal, éteint leur enthousiasme, leur inspire les doctrines les plus contraires aux principes que vous vous êtes efforcés de leur inculquer depuis leur enfance. Ils ont conscience d'être devenus des « ratés ».

Même si vos moyens vous permettent de leur conserver leur place au foyer et si vous vous absteniez de tout reproche, ils souffrent de cette situation humiliante pour eux : à vingt-cinq ans, être encore à la charge de ses parents, c'est intolérable pour celui qui a un peu d'amour-propre et la rumeur publique, surtout dans les villages, ne manque pas de commenter ce scandale.

Au reste, le grand jeune homme qui est resté pour vous « le petit », aspire légitimement à fonder lui-même un foyer. S'il est raisonnable, — et dans ce domaine notamment, les intellectuels gardent souvent quelque chose de la prudence à laquelle leur formation les a habitués, — il hésite, il retarde la décision : va-t-il accepter qu'éventuellement sa femme assume la charge du ménage ou faire retomber celle-ci sur les parents de l'un ou de l'autre ? Les statistiques établissent que l'on se marie tard, fort tard même, dans le monde de nos anciens élèves. Ceux qui sont plus audacieux ou plus irréfléchis connaissent quelquefois pendant des années une

situation vraiment tragique, tant du point de vue moral que du point de vue matériel, et, bien entendu, elle ne favorise ni la paix du jeune ménage ni sa fécondité.

Pour échapper à ces tenailles qui les pincent cruellement, nombre d'universitaires se montrent disposés à n'importe quoi : ils se jettent sur un emploi quelconque, parfois médiocre à tous les égards, sur un emploi pour lequel ils n'ont que peu d'aptitudes et n'éprouvent aucun goût parce que jamais ils n'avaient même envisagé une pareille éventualité. Dans leur pensée, c'est une solution provisoire, toute provisoire, mais plus ce provisoire dure, plus leur résignation des débuts se mue en une sourde révolte ou en un profond découragement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de ne point hausser les épaules en vous disant : « Il exagère. » Nous recevons des confidences de nos anciens élèves et au sujet de nos anciens élèves; nous captions des « S. O. S. » navrants et je puis vous affirmer que j'ai entendu parler une fois de projets de suicide.

Quant aux parents, ils connaissent par leur propre expérience la vérité de la maxime « petits enfants, petites peines; grands enfants, grandes peines ». Ils souffrent de voir leur fils malheureux et, désespérant de son avenir, ils en arrivent à éprouver le plus poignant des soucis : vont-ils disparaître sans la certitude que cet avenir est assuré ?

A l'âge qu'ont atteint vos jeunes gens, il importe donc, Mesdames et Messieurs, qu'ils ne s'engagent pas dans une mauvaise voie.

Pour les jeunes filles, le problème est assurément un peu différent et moins grave, puisque beaucoup d'entre elles, peut-être même avant d'avoir conquis leur diplôme, feront une autre conquête, qui orientera leur vie et leur permettra tout au moins de se résigner à un renoncement ou de s'en accommoder. Au reste, je crois que la psychologie féminine comporte plus de possibilités d'adaptation que la psychologie masculine. Néanmoins, la question se pose aussi pour nombre de jeunes filles : il en est qui ne se marieront point; d'autres désirent avoir un métier pour se constituer un pécule en vue de leur installation en ménage, pour compenser le manque de dot, pour sauvegarder une certaine indépendance...

Une autre difficulté résulte de l'âge auquel sont parvenus nos rhétoriciens, et celle-ci concerne autant les jeunes filles que les jeunes gens. Dix-huit ans : c'est l'âge où l'on sait tout.

Quand vos enfants avaient dix ans, vous étiez pour eux des dieux, omniscients et tout-puissants. A quatorze ans, ils ne vous considéraient déjà plus comme des guides infallibles, mais ils sentaient encore leur impuissance à se tirer d'affaire sans vous : ils ne recouraient plus à vous en toutes circonstances et regimbaient quelquefois contre vos ordres, mais en général ils s'inclinaient, fût-ce par nécessité. C'est vous qui avez décidé qu'ils feraient des humanités, c'est vous qui avez choisi la section gréco-latine ou la section scientifique et si vous aviez dû les « placer » à ce moment-là, il est probable qu'ils se seraient soumis à votre volonté.

Mais maintenant, ne vous faites pas illusion : vous êtes descendus de votre piédestal. Ils viennent de découvrir la distance qui sépare deux générations et cette distance devient un abîme : il est entendu que vous êtes vieux jeu, que vous ne comprenez rien aux aspirations des jeunes... Vous conseillez à votre fils de faire son droit et il rêve d'aviation. Vous attirez son attention sur les difficultés et les risques d'une telle carrière. « Rien d'étonnant, pense-t-il : papa est un pantoufflard. »

Plus tard, vous retrouverez du prestige. A vingt-cinq ans, l'on n'est déjà plus absolument convaincu que les parents ont toujours tort, l'on est disposé sinon à les consulter, du moins à écouter leurs avis, quitte à ne pas les suivre. C'est un fait d'expérience, par exemple, que dans la délicate question du mariage, il est bien plus difficile de conseiller et surtout de détourner d'un projet imprudent un jeune homme ou une jeune fille de vingt ans que des personnes de vingt-cinq ans. Tous mes collègues qui ont des enseignements à la fois en candidature et en licence vous diront que la psychologie des étudiants de quatrième ou de cinquième année est très différente de celle des collégiens qui se pressent dans les locaux des premières candidatures. Il est vrai qu'ici jouent d'autres facteurs : la sélection et la formation universitaire améliorent encore l'état de choses qui résulte de la maturité.

Pour ce qui est de nos rhétoriciens, la formation qu'ils ont reçue au cours de leurs humanités ne rend pas toujours plus aisée la tâche des parents qui veulent les aider dans le choix d'une carrière. Ayant reçu des clartés de tout, ils se figurent volontiers qu'ils sont mûrs pour décider eux-mêmes de leur avenir. Ils n'ont pas encore bénéficié de ce contact direct avec la science qui fait mesurer les limites de l'esprit et dispose à l'humilité. Si leurs parents n'ont point fréquenté eux-mêmes l'université et surtout s'ils n'ont pas achevé des humanités, — et le cas est fréquent, puisque les études secondaires sont de moins en moins l'apanage de certaines classes sociales et que nombre d'enfants jouissent ainsi d'un privilège que n'ont pas eu leurs parents et en particulier leur maman, — alors l'intervention de ces parents les expose à une réplique en apparence péremptoire, dont une forme encore assez polie serait : « Vous n'y entendez rien. »

Or, s'il est faux que vous n'y entendiez rien, il est exact, en revanche, que votre compétence dans ce domaine est assez limitée, même si vous avez fait des études.

Elle est limitée d'abord quant à la connaissance des différentes carrières. Savez-vous quelles possibilités elles offrent ? Sont-elles ou ne sont-elles pas encombrées ? Quelles aptitudes requièrent-elles ? Car vous vous en doutez tout de même, il ne suffit pas de posséder un diplôme pour réussir dans une profession.

Par ailleurs, êtes-vous bien certains de connaître les aptitudes et les goûts de vos enfants ? « L'amour est aveugle », dit-on : c'est vrai aussi de l'amour paternel et surtout de l'amour maternel. L'orgueil

aidant, — et l'orgueil des parents est tellement naturel qu'il mérite beaucoup d'indulgence, mais il n'en est pas moins dangereux, — l'on s'illusionne si facilement sur le compte de ses propres enfants. Loin de moi le désir de peiner qui que ce soit : un père de famille sait combien la vérité est parfois cruelle dans ce domaine. Mais elle doit être dite parce qu'elle peut vous préserver de déceptions encore plus cruelles. Je suis donc obligé en conscience de vous clamer : « Défiez-vous de votre jugement, quand il s'agit de vos enfants. Vous risquez toujours de vous méprendre, comme l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique : toute paternité entraîne des illusions. » Et je suis tenté de vous rappeler, à propos de la paternité réelle, les conseils si judicieux que Boileau donnait à propos de la paternité littéraire :

*Soyez-vous à vous même un sévère critique...
Faites-vous des amis prompts à vous censurer...
Dépouillez devant eux l'arrogance d'auteur ;
Mais sachez de l'ami discerner le flatteur :
Tel vous semble applaudir, qui vous raille et vous joue.
Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue.*

Au reste, vous pouvez faire erreur dans un sens absolument opposé. Il n'est pas rare que des parents sous-estiment les possibilités de leur fils ou de leur fille. Ils ne se rendent pas compte que leur enfant a grandi. Pour eux, Henri est resté le petit Henri, le gosse incapable d'autre chose que d'accomplir tant bien que mal sa tâche scolaire : il ne faut rien en attendre de vraiment sérieux. « Lui, professeur ! » disait une excellente maman en parlant de son aîné, qui était alors un adolescent fort timide, « allons donc ! » Quand l'adolescent, devenu un jeune homme et nommé à l'Athénée de Bouillon, eut fait ses premières leçons, il écrivit à cette maman trop méfiante : « Tu as tant de fois dit que je ne serais jamais professeur. Maintenant, il peut arriver quoi que ce soit : j'ai été professeur... » S'il avait suivi la voie que sa maman lui montrait, il ne serait sans doute pas ici à vous parler...

« Tout cela est très bien, me direz-vous, mais qui faut-il consulter ? Les éléments du problème sont si nombreux et si divers : qui est compétent ? Nous sommes venus ici précisément pour nous instruire à ce sujet. »

Je m'efforcerai de vous répondre tout à l'heure, mais souffrez que j'achève d'abord de souligner la difficulté de votre tâche en faisant observer que vous ne pouvez guère, vous, recourir aux offices d'orientation professionnelle, qui rendent tant de services à d'autres parents. Non qu'il ne puisse être utile de les consulter. Mais il ne faut pas en espérer des lumières décisives dans les cas considérés ici. Tout au plus, arriveraient-ils à donner certaines contre-indications.

C'est qu'il s'en faut de beaucoup que l'on ait établi d'une manière précise et scientifique quelles sont les exigences des carrières universitaires. Les professions dont il s'agit sont d'un type infiniment plus complexe que les métiers manuels ou même certains emplois semi-intellectuels. Des facteurs psychologiques, parfois bien difficiles à déceler et surtout à prévoir, viennent troubler tout.

Pourquoi le cabinet de ce jeune médecin, qui a fait de très brillantes études et qui se présente bien, reste-t-il désespérément vide ? J'ai connu un cas de ce genre, Mesdames et Messieurs. Une occasion m'a été donnée d'éprouver le jeune praticien. J'ai pu constater l'excellence de son diagnostic et de son traitement. Mais j'ai été frappé d'une certaine timidité, qui se manifestait notamment par de la gaucherie dans l'examen du malade. Il paraissait hésiter à le palper : au fond, un sentiment de pudeur. C'était suffisant pour rendre le médecin quelque peu ridicule et pour empêcher que l'on eût confiance en lui.

Des renseignements de cette nature, pouvez-vous les attendre d'un orienteur qui n'a pas été préparé à les fournir, qui ne soupçonne même pas toujours la complexité dont je parle, qui va jusqu'à ignorer ce que requièrent les études supérieures ? Car la plupart des orienteurs ne sont pas des universitaires.

Comprenez bien que je ne formule ici ni un reproche ni une critique. Mais je dois à la vérité de dire que lorsqu'il s'agit des carrières universitaires, c'est un office universitaire qu'il faudrait consulter. Or, je crains qu'en vous adressant à mes collègues spécialistes de ces questions, vous ne soyez déçus de n'en obtenir qu'une réponse peu pratique, parce qu'elle sera marquée de la prudence, qui ne leur permet pas de rendre des décrets.

N'étant pas un spécialiste, je me garderai plus encore des affirmations tranchantes. Il ne peut d'ailleurs être question ici de considérer des cas particuliers : à certains égards, il y a autant d'équations à résoudre que d'individus. Mais il sera très utile, je pense, d'attirer votre attention sur des principes trop méconnus et de vous soumettre quelques idées directrices.

Si la première partie de mon exposé vous a convaincus de l'importance du problème et si vous êtes bien persuadés que vous avez un rôle à jouer dans l'orientation de votre fils ou de votre fille, — un rôle délicat, certes, un rôle hérissé de difficultés, mais un rôle qui peut, selon la manière dont il sera joué, faire dans une large mesure le bonheur ou le malheur de votre enfant, par conséquent aussi votre bonheur ou votre malheur, — alors je vous demande de m'écouter sans parti pris et sans indignation.

Ne vous scandalisez pas notamment si je vous dis qu'il n'est pas indispensable et qu'il n'est peut-être même pas souhaitable que votre fils ou votre fille fréquente l'université.

« Comment ! » vont objecter certains d'entre vous, « vous acceptez de gâter de cœur que mon fils ait perdu six ans ? Car enfin, pourquoi

a-t-il fait des humanités si ce n'est pas pour aller à l'université ? Il se serait préparé à un métier, tandis que maintenant il n'est exactement bon à rien. »

Répondons que les humanités n'ont point comme but exclusif et n'ont même pas comme but essentiel de préparer à l'université. Elles ont leur fin en elles-mêmes : elles visent à donner une culture largement humaine. Cette culture rend apte à entreprendre des études supérieures, mais elle confère aussi une aptitude à occuper tout emploi qui requiert de son titulaire les facultés de synthèse et d'analyse, un jugement sûr, une intelligence prompte et claire, des possibilités d'adaptation. Il en est ainsi de nombreuses situations dans les affaires, dans les administrations, dans le journalisme, pour n'en citer que quelques-unes. Dans la mesure où elles comportent une technique, le bachelier est à même de l'acquiescer rapidement : combien de temps lui faudrait-il, par exemple, pour se rendre maître de la comptabilité, que d'autres auront étudiée peut-être péniblement ? En apparence, il n'est bon à rien ; en réalité, il est bon à tout. Les humanités ne préparent directement à aucune profession précise, mais elles préparent indirectement à un grand nombre de professions. C'est pourquoi je souhaiterais, avec M. Desonay, que l'on consacrerait par un titre (« bachelier », « gradué », que sais-je ?) et par des droits établis la qualité d'élève diplômé des humanités complètes. Votre fils, Monsieur, n'a donc pas perdu six ans...

A moins qu'il n'ait fait de médiocres humanités, car cela arrive, hélas ! Mais alors, qu'espérez-vous en le mettant à l'université ? De deux choses l'une : ou ses humanités ont été bonnes, et dans ce cas, soyez certain qu'il peut arriver à gagner très convenablement sa vie sans passer par l'université ; ou ses humanités ont été mauvaises, et dans ce cas, croyez bien qu'il aura tout de même plus de chances de réussir à se faire une situation décente sans venir chez nous qu'en usant sur nos bancs ses fonds de culottes : il aura probablement une avance de quelques mois.

« Mais mon fils a fait d'excellentes humanités. J'admets qu'il peut réussir sans aller chez vous. Pourquoi cependant n'irait-il pas à l'université ? Pourquoi lui refuserais-je l'accession à la plus haute culture ? Pourquoi voulez-vous l'exclure de l'élite ?... »

Je vous arrête tout de suite, Monsieur, pour vous dire que je n'ai pas de l'élite la même conception que vous. Il n'y a pas une élite, constituée par les seuls mandarins : il y a de nombreuses élites ; il y a des élites dans toutes les classes sociales et dans toutes les professions. Celui qui remplit sa tâche à la perfection, quelle que soit cette tâche, se classe dans l'élite ; il importe peu qu'il soit un ouvrier : je le salue chapeau bas. Celui qui accomplit sa tâche médiocrement s'exclut lui-même de l'élite, fût-il un universitaire, et si « noblesse oblige », il est d'autant plus méprisable que, comme universitaire, il avait plus de responsabilités et disposait de plus de moyens. Si la Révolution de 1789 a brisé l'idole de l'ancienne noblesse et si la

révolution du XX^e siècle se dresse contre l'aristocratie de l'argent, que ce ne soit pas pour y substituer le fétichisme du diplôme.

Dans le même journal, deux « faits divers » : on a fêté Mlle X..., qui, depuis cinquante ans, est au service de la même famille; on a arrêté le docteur Z..., inculpé de manœuvres abortives. Où est l'élite? Je vous le demande. L'élite, était-ce cette masse de jeunes travailleurs qui prenaient le maquis pour échapper au travail obligatoire ou cette poignée d'intellectuels qui vendaient leur plume à l'ennemi? Hélas! Monsieur, je dois bien avouer que, s'il est rare de voir des universitaires s'abaisser à ce point, un trop grand nombre n'apportent plus à l'exercice de leur profession ces hautes vertus qui classaient autrefois dans l'élite presque tous les diplômés de l'enseignement supérieur : c'est une des misères de notre époque.

Je pourrais de même, Monsieur, contester au sujet de « l'accession à la plus haute culture ». Non que les universités ne dispensent point l'une des formes les plus élevées de la culture : elles s'efforcent de développer chez leurs élèves la curiosité scientifique, le goût de la recherche personnelle et — faut-il le dire? — le désir de ne pas jouir des découvertes de la science en dilettante égoïste, mais de les utiliser pour le bien de nos semblables (alors, la recherche est vraiment « désintéressée »); elles enseignent aussi une méthode de travail qui constitue une admirable discipline de l'esprit et du caractère, car elle est faite de rigueur et de probité.

Malheureusement, il en est, parmi nos étudiants, qui n'arrivent même pas à comprendre la beauté de cet idéal et qui, à ce point de vue, retirent un fort mince bénéfice de leurs études universitaires. Ils ne cherchent à acquérir et n'acquièrent en fait qu'un certain bagage de connaissances pratiques, le minimum indispensable pour l'exercice d'une profession : dans l'esprit de ces jeunes gens, l'université n'est qu'une école technique; eux-mêmes ne seront jamais que des praticiens et, quelque habiles qu'ils puissent se révéler dans l'exercice de leur métier, ils resteront des gens d'une culture médiocre.

Que dire alors de ceux qui ne se soucient même pas d'acquérir de solides connaissances? Seul le diplôme les intéresse. A l'époque des examens, ils font un effort : une mince couche de vernis leur permettra, avec un peu de chance, d'obtenir ce que l'argot des étudiants appelle « une crapuleuse satis ». Cette pellicule s'effacera très vite : l'on se vante même d'oublier tout dès le lendemain de l'épreuve. Evidemment, nous devrions éliminer des candidats de cet acabit, mais — j'y reviendrai tout à l'heure — notre système de filtrage n'est pas adéquat. Ainsi donc, Monsieur, il n'est pas certain que votre fils emporte de son séjour à l'université cette haute culture que vous voudriez lui donner.

« Mais, direz-vous, je répète qu'il a fait d'excellentes humanités. Je présume donc qu'il fera aussi de bonnes études universitaires et, s'il n'atteignait même pas à cet idéal dont vous avez parlé, il aurait une belle situation, une situation considérée et lucrative. »

Enfin, Monsieur, voici du « réalisme ». Je vais, à mon tour, m'efforcer d'être aussi « réaliste » que possible. De ce que votre fils a fait de bonnes humanités, vous concluez qu'il fera aussi de bonnes études universitaires. Peut-être, mais ce n'est pas certain. Il a assurément des atouts dans son jeu. Pouvons-nous affirmer qu'il possède tous les atouts ? Les conditions du succès ne sont pas strictement les mêmes dans les deux enseignements. Je m'en tiens aux prétentions de l'université. Pour y réussir d'une manière convenable, il faut à la fois pas mal de dispositions et une assez grande puissance de travail.

En ce qui concerne les dons requis, permettez-moi de me limiter à deux exigences impérieuses. D'une part, l'étudiant doit avoir une intelligence précise et capable de synthèse, sachant par conséquent distinguer l'essentiel et l'accessoire. D'autre part, sa mémoire doit être en état d'enregistrer et de conserver beaucoup de faits d'une nature très diverse : il est indispensable qu'elle soit fidèle jusque dans le détail. Peut-être notre jeune rhétoricien n'a-t-il pas appris à estimer selon ses mérites cette humble servante de la connaissance : de crainte qu'elle ne devint envahissante, on l'avait un peu trop écartée du jeu des facultés ; mais il va falloir que le jeune homme lui rende sa place normale.

Quant au travail, ce qui est essentiel à l'université comme partout, c'est la régularité. Mais cette régularité, votre fils devra lui-même se l'imposer. A l'athénée ou au collège, ses professeurs lui distribuaient sa besogne jour par jour et en surveillaient l'exécution, le tenant ainsi en haleine. Maintenant, c'est lui et presque lui seul qui va répartir et contrôler son travail, et, chose paradoxale, il en sera spécialement ainsi dans les premières années, car en licence ou au doctorat, le caractère plus pratique des enseignements entraîne des tâches qui, tout au moins par leur périodicité, rappellent les « devoirs » des études secondaires. Notre jeune homme a-t-il le sens de l'organisation assez développé pour répartir son travail d'une manière rationnelle et une force de caractère suffisante pour résister aux sollicitations qui tenteront de l'en distraire ?

Mais il est une condition du succès tellement importante, selon moi, que si elle est remplie, les autres peuvent ne l'être qu'imparfaitement, — elle les suppose d'ailleurs dans une certaine mesure et elle contribue aussi à les créer, — tandis que si elle fait défaut, les autres risquent d'être inefficaces. J'ai cité le goût de l'étude, la curiosité scientifique, le désir de savoir : il faut ressentir un intérêt au moins pour certains domaines de la connaissance, car — j'y reviendrai dans un instant — l'intérêt ne se porte généralement point sur toutes les choses avec une égale spontanéité. Si votre fils, Monsieur, n'est pas possédé par ce démon, nul ne peut garantir qu'il réussira convenablement à l'université, quand bien même il serait ce que l'on appelle, au demeurant avec trop de dédain, « un fort en thème ».

En fait, Mesdames et Messieurs, il y a « beaucoup d'appelés et peu d'élus ». Vous savez sans doute que le nombre des échecs est

très élevé, surtout aux épreuves des premières candidatures, où il atteint toujours au moins 50%, mais quelquefois 70 ou même 75% du nombre des étudiants inscrits. D'après les statistiques de la Fondation Universitaire, le déchet, au cours du cycle des études de médecine, est de 60%.

Bien entendu, les victimes fournissent — notamment à leurs parents — des explications diverses : elles dénoncent la malchance, la fatigue, la nervosité, le trac, la malveillance de tel ou tel examinateur (« c'est un mauvais coucheur » : il s'en est pris au récipiendaire pour des raisons d'ordre personnel, confessionnel, politique...), l'intérêt sordide des professeurs, qui toucheront une seconde fois les droits d'exams, ou encore un mystérieux ukase, qui leur enjoindrait d'éliminer au moins la moitié des candidats « parce qu'il y en a trop »...

Ne vous laissez pas bernier, chers parents. Je n'ai pas de cours en première année et je n'en suis que mieux à l'aise pour rétablir la vérité, avec l'expérience que j'ai cependant des examens et des délibérations.

Oui, certains échecs s'expliquent partiellement par l'un ou par l'autre des facteurs mis en cause. Mais le rôle de ces facteurs n'en est pas moins négligeable au total.

La chance intervient toujours peu ou prou dans les examens. Elle fait quelquefois réussir un candidat qui ne possède pas bien ses matières. Elle fait rarement échouer un récipiendaire sans faiblesses.

La fatigue ? Souvent l'indice et la conséquence d'une réelle incapacité ou d'une mauvaise organisation du travail.

La nervosité ? Certes, elle diminue assez fréquemment les possibilités du candidat, surtout quand ces possibilités ne sont pas considérables.

Il a eu le trac ? C'est peut-être qu'il était conscient de son insuffisance ou tout au moins qu'il ne se sentait pas sûr. Nous ne sommes d'ailleurs pas des bourreaux et, sauf dans les cas vraiment malheureux — et inquiétants pour l'avenir des intéressés — d'inhibition totale, de paralysie générale, nous pouvons tenir compte d'un état psychologique qui mérite une certaine indulgence.

Qu'un professeur soit malveillant, oui, cela arrive : un savant resté un homme. Mais le fait est rare : le sens du devoir et des responsabilités est tout de même assez développé dans le corps professoral. Ce qui apparaît quelquefois chez l'interrogateur, c'est un peu de nervosité. Des avalanches de mauvaises réponses l'ont peut-être secoué. La fatigue des longues séances d'exams lui enlève quelque chose de son calme. Il faut avoir passé par là, Mesdames et Messieurs, pour savoir quelle épreuve subissent... certains examinateurs et, quand on n'ignore point par ailleurs ce que représente en francs et centimes « l'intérêt sordide » auquel je faisais allusion il y a un instant, l'on peut vous assurer qu'à moins d'être fous, les professeurs

ne cherchent nullement à prolonger par intérêt le supplice de la session suivante.

La plupart des recalés prétendent (mais le croient-ils vraiment ?) qu'ils ont échoué pour une branche, — « pour un professeur », « chez un tel », comme ils disent, — et alors il leur est aisé d'invoquer la déveine, le trac, la malveillance... En réalité, c'est là une chose exceptionnelle. Sans y prendre part, j'ai assisté à maintes délibérations de la première candidature en philosophie et lettres, j'ai quelquefois examiné les registres : ce qui m'a toujours le plus frappé, c'est la constance — dans la médiocrité — du plus grand nombre des ajournés. Ils n'échouaient point « pour un professeur », mais « pour tous les professeurs » ou à peu près.

Ne doutez pas du sérieux des délibérations. Les cas vraiment dignes d'intérêt, où, selon toute apparence, il y a eu du malheur, sont examinés parfois très longuement : il nous est arrivé — en licence, il est vrai —, de délibérer plus d'une heure sur le sort d'un seul récipiendaire. Au reste, comprenez qu'il faut quelquefois plus de courage pour prononcer l'ajournement, la mort dans l'âme, avec le souci de la justice et de l'intérêt général, que pour s'abandonner à la solution facile de l'indulgence.

Cependant, vous vous en doutez, dans les cas si nombreux dont j'ai parlé, aucune délibération n'est possible : l'ajournement s'impose et, à moins d'imaginer de noirs complots du destin ou des professeurs, qui pourtant ne se sont point concertés, vous pensez bien que les facteurs mis en cause par les victimes n'ont pu qu'aider des causes plus profondes et infiniment plus graves.

Sauf exception, il faudrait donner aux intéressés le *consilium abeundi*. N'eût-il pas mieux valu qu'ils ne fussent jamais entrés ici ? Ils ont perdu un an, car il leur restera peu de choses de cette année-là. Souvent, ils perdent davantage : ils tentent leur chance non seulement une seconde fois, à la seconde session de la même année, mais une troisième fois, l'année suivante.

A cet égard, j'attire votre attention sur le fait qu'un arrêté récent interdit de prendre une troisième inscription aux cours en vue d'une épreuve qui a déjà donné lieu à trois échecs. Les universités libres avaient précédé l'Etat dans cette voie. L'on a voulu ainsi nous débarrasser de ces non-valeurs qui encombrant nos locaux et nuisent aux études des autres élèves. Mais l'on a rendu en même temps un réel service à ces malheureux, en les empêchant de persévérer dans leur erreur et de gaspiller plusieurs années de leur jeunesse. Pourtant, certains s'en iront pleins de rancœur, convaincus qu'ils sont victimes d'une injustice...

Cette mesure, souhaitée par nous depuis longtemps, est une des rares dispositions qui limitent vraiment notre pouvoir discrétionnaire en matière d'examens. Quant à un ordre ministériel prescrivant aux interrogateurs d'éliminer un certain pourcentage des candidats, coupons les ailes à cet énorme canard. M. l'Administrateur, qui fut

recteur et ministre, connaît bien les professeurs d'université : il vous dirait s'ils sont gens à accepter un ordre de cette nature. Nous jugeons en conscience comme les magistrats et avec la même indépendance qu'eux.

La triste vérité est bien qu'un trop grand nombre de nos élèves de première année ne sont pas capables de faire des études supérieures. Comme vous peut-être, il m'est arrivé de m'étonner de la médiocrité révélée par les cotes. Mais le hasard m'a permis d'entendre quelquefois des examens de la première candidature en philosophie et lettres, et j'ai été édifié. Le test imaginé en octobre dernier par mon collègue M. Desonay, quelques réserves qu'il puisse appeler, confirme le mal.

Il ne m'appartient pas d'en rechercher les causes et je me garde surtout, quant à moi, de crier haro sur l'enseignement moyen. Mais le fait à retenir ici est le suivant : si les humanités sont devenues infiniment plus accessibles qu'autrefois, si leurs classes, en conséquence, accueillent un nombre d'enfants beaucoup plus élevé, il n'en résulte point que tous ces jeunes gens et toutes ces jeunes filles soient à même de fréquenter l'université et doivent s'y inscrire. L'enseignement primaire est dispensé à tous, mais tous ne sont pas capables de suivre avec fruit les cours de l'enseignement moyen. Hélas ! les parents semblent de plus en plus persuadés du contraire. Et l'enseignement moyen surpeuplé paraît de plus en plus n'être que l'antichambre de l'université. L'on peut regretter que la sélection ne s'opère pas plus tôt, qu'il n'existe pas au moins une barrière à l'entrée de l'université : il y a du pour et du contre. Ce qui est certain, c'est que, dans l'état actuel des choses, le tri continuera à s'effectuer pour une bonne part en première candidature si les parents persistent à nous envoyer à peu près tous les bacheliers.

La triste vérité est aussi, Mesdames et Messieurs, que notre filtrage n'est pas encore assez efficace. Il ne l'est pas assez pour nous garantir la valeur de ceux qu'il laisse passer, car nous constatons que certains des échecs aux épreuves de la seconde année ou des années ultérieures sont dus à une réelle insuffisance des candidats. Il nous arrive même de découvrir avec une stupeur mêlée de honte que nous avons admis jusqu'en dernière année un étudiant vraiment médiocre. Comme examinateur, je n'ai jamais éprouvé, pour ma part, qu'une seule espèce de remords, le remords d'avoir été trop indulgent.

Mais voici un fait encore bien plus grave. Même si notre filtrage ne laissait passer que des sujets capables, il serait insuffisant au point de vue social : nous diplômons trop de gens au regard des possibilités qu'offre le marché du travail.

Que ce fait influence nos délibérations, sans même que nous en soyons toujours parfaitement conscients, vous ne vous en étonnerez pas et vous comprendrez que nous n'avons besoin d'aucun ordre ministériel pour tenir compte de la situation.

Nous n'en sommes pas responsables directement : nos examens ne sont pas des concours et pour aucun diplôme universitaire il

n'existe un *numerus clausus*. Notre rôle se borne à examiner si les candidats ont satisfait ou n'ont pas satisfait aux épreuves légales. Dans le premier cas, notre devoir est de les admettre, quand bien même ils seraient très nombreux, beaucoup trop nombreux pour les emplois à occuper. Dans le second cas, notre devoir est de les refuser, quand bien même il n'y en aurait pas assez pour remédier à une pénurie.

Mais il se présente nombre de cas douteux, que l'on peut hésiter à trancher dans un sens ou dans l'autre, et pour ceux-là, notre décision dépend, dans une certaine mesure, du marché du travail. Nous serions coupables si nous ne prenions pas en considération l'intérêt général et celui de nos meilleurs élèves.

Lourde de responsabilités serait une indulgence qui aboutirait à aggraver une situation lamentable, car cette situation comporte un sérieux péril social, celui d'« un prolétariat intellectuel de désespérés aux mains blanches », comme l'écrit M. Desonay, qui ajoute : « des mains blanches comme celles-là fabriquent et lancent fort proprement les bombes ».

Et que dire d'une mansuétude qui léserait les plus méritants ? Car lorsqu'il s'agit surtout d'emplois dépendant des pouvoirs publics, un médiocre que nous diplômons peut damer le pion à un homme d'élite. Puisque dans notre pays, hélas ! il est tenu compte de toutes sortes de considérations qui n'ont rien à voir avec la valeur des candidats, puisque les mentions de grades qui figurent sur les diplômes universitaires sont regardées comme inexistantes, puisque les titres supplémentaires, notamment celui de docteur et même celui d'agrégé de l'enseignement supérieur, ne confèrent aucun droit de priorité, puisque l'on ne nous demande qu'un seul avis, celui que constate le diplôme, il nous reste à refuser ce diplôme au médiocre.

Il est possible que notre sélection, devenue sévère, écarte l'un ou l'autre sujet de valeur, comme, en revanche, elle garde parfois un étudiant insuffisant : *errare humanum est* et les adversaires des méthodes de sélection ont souvent fait ressortir les risques d'erreur qu'elles comportent toutes.

Quoi qu'il en soit, à supposer même que l'état du marché ne modifie en rien les chances de réussite ou d'échec au cours des études, il exerce une sérieuse influence sur les possibilités des différentes carrières.

Mon interlocuteur veut assurer à son fils une situation considérée et lucrative. Y parviendra-t-il en lui faisant suivre les cours de l'université ? Ce n'est pas certain à priori, car l'encombrement des carrières universitaires est tel — je vous fournirai quelques chiffres dans un instant — qu'il est devenu difficile d'y percer.

Oh ! sans doute, les hommes vraiment supérieurs s'imposent assez vite, surtout dans les professions libérales, car je viens de rappeler qu'il n'en est pas toujours ainsi dans les emplois qui dépendent des pouvoirs publics. Il peut y avoir pléthore de médecins : un jeune

docteur d'élite ne tardera pas à drainer une nombreuse clientèle. Mais de grâce, chers parents, ne vous persuadez pas trop facilement que votre fils est un de ces hommes exceptionnels : les « as » sont rares.

Les autres ne sont pas nécessairement des médiocres. Au contraire, si nous admettons que notre filtrage n'a pas été trop mauvais, ce sont, pour la plupart, des gens qui se sont révélés capables de faire au moins d'honnêtes études. Ils représentent donc dans l'ensemble une moyenne assez élevée. N'était la concurrence, ils exerceraient d'une manière satisfaisante la profession à laquelle ils se sont préparés. Mais le *struggle for life* a accru les exigences et un grand nombre de ces universitaires restent sur le carreau. Ils végètent : leur situation, que j'ai essayé de vous dépeindre dans la première partie de mon exposé, n'est ni lucrative ni considérée.

Que leur manque-t-il ? Impossible, vous vous en doutez, de répondre d'une manière générale : les conditions diffèrent d'une profession à l'autre. Mais ce qui est nécessaire partout, c'est l'amour du métier, et il fait souvent défaut.

Il me paraît nécessaire d'attirer l'attention sur un fait trop méconnu. Les aptitudes requises pour les études ne concordent pas exactement avec celles que réclament les professions auxquelles ces études conduisent. De même, l'on peut très bien être passionné pour certaines études et n'éprouver que peu de goût pour la profession qui en est l'aboutissement normal, et inversement. Pour prendre un exemple qui m'est assez connu, l'on peut se révéler excellent philologue et médiocre professeur : l'on peut manifester le plus vif intérêt pour l'étude des textes anciens et trouver assommant d'enseigner aux potaches les rudiments du latin et du grec.

Il importe donc, Mesdames et Messieurs, de sonder votre rhétoricien pour savoir non seulement quelles sont ses aptitudes et ses inclinations au point de vue des études, mais aussi quelles sont ses possibilités et ses tendances au point de vue des professions auxquelles le mènerait le choix résultant de la première enquête.

Ainsi, le problème apparaît comme étant d'une complexité redoutable. Mais, si vous le voulez bien, je vais essayer, pour terminer, de vous aider d'une manière aussi pratique que possible.

La première question à résoudre est bien de savoir si votre enfant fréquentera l'université, sans que nous déterminions encore dans quelle faculté vous l'inscrirez au cas où la réponse serait affirmative.

Cette réponse dépend de lui et de vous.

De lui tout d'abord. Quelles furent ses études ? Quelles sont ses possibilités ? Quels sont ses goûts ? Que voudrait-il faire plus tard ?

La réponse à la question principale sera négative si ses humanités furent pénibles et médiocres, s'il ne manifeste que peu de dispositions pour l'étude, s'il ne désire guère ou nullement venir chez nous, s'il n'ambitionne pas d'être avocat ou pharmacien ou professeur. Dans

mon esprit, il suffit, pour répondre non, qu'une seule de ces conditions soit remplie.

Supposons le contraire. Il vous semble qu'il a fait ses classes d'une manière assez bonne ou même excellente. Vous croyez qu'il ne manque pas de dispositions et il voudrait entreprendre des études universitaires.

Même dans le cas d'un sujet exceptionnel, vous ferez bien de consulter ses professeurs d'humanités, spécialement ses professeurs de rhétorique, et le chef de l'établissement qu'il va quitter. Ce sont incontestablement les personnes qui connaissent le mieux votre enfant au point de vue intellectuel et elles le connaissent aussi au point de vue moral. Vous avez eu trop peu de rapports avec elles : elles peuvent vous apprendre bien des choses que les bulletins, avec leurs points ou leurs notes fort brèves, ne vous révèlent pas. Elles seront très heureuses, d'autre part, de vous rendre ce service et d'aider leur élève.

Mais, je vous en prie,

Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue.

Réclamez une entière franchise et souffrez que l'on vous réponde éventuellement : « Votre fils n'a pas tout ce qu'il faut avoir pour réussir à l'université. » Que si vous obtenez des avis divergents, pesez la valeur des témoignages, sans perdre de vue que dans le doute il est prudent de s'abstenir et aussi que celui qui vous a dit du mal de votre enfant est probablement sincère.

Certains éléments de la question vous concernent d'une manière plus directe. Il ne s'agit pas de vos ambitions : laissez-les bien en dehors du débat. Mais, quoi qu'il m'en coûte d'aborder un pareil aspect du problème, je suis obligé de vous dire que votre situation de fortune n'est pas sans importance, hélas !

Pouvez-vous consentir, sans trop de difficultés et sans injustice à l'égard de vos autres enfants, le sacrifice que représentent quatre, cinq, sept années d'études supérieures ? Les frais de ces études seront assez élevés, surtout si votre enfant doit prendre pension à Liège. De toute façon, vous savez qu'il sera à votre charge jusqu'à vingt-deux, vingt-trois, vingt-cinq ans, ou plus tard encore, car il faut ajouter à ses années d'université le temps de service dans le cas d'un jeune homme et le temps nécessaire pour arriver à « une situation ».

Avez-vous les moyens de l'installer s'il fait, par exemple, des études de pharmacien ? Avez-vous des relations qui vous donnent l'espoir de le caser facilement s'il est ingénieur ou licencié en sciences commerciales ?

Peut-être jouissez-vous d'une belle position qui pourrait lui procurer le meilleur des emplois si vous l'y intéressiez et si vous ne la dénégriez pas : un commerce qui marche bien, une affaire en pleine activité, une entreprise d'un excellent rapport. Au collège, ce jeune

homme n'a pas dépassé le niveau commun; il parle de faire son droit, mais au fond il ne paraît pas très décidé : si vous l'y poussez, n'allez-vous pas tenter une grande aventure, alors que vous avez pour lui sous la main quelque chose de certain ? Je lisais récemment à propos des Didot, les célèbres imprimeurs qui se sont succédé de père en fils : « La tradition sera toujours une force dans tous les temps et dans tous les pays; l'accumulation d'expérience et de capitaux possède une valeur que les familles industrielles et commerciales, en Angleterre, perpétuent religieusement au grand profit de la richesse de cette puissante nation. » Les Didot en portèrent témoignage pour la France et l'émouvante histoire de cette dynastie d'imprimeurs me paraît confirmer que les enfants prendraient souvent, pour leur plus grand bien, la voie suivie par leur père, si ce dernier ne faisait tout pour les en éloigner.

Supposons, Mesdames et Messieurs, que, tous ces éléments du problème ayant été pris en considération, vous en arriviez à conclure : « Mon enfant est à même d'entreprendre des études supérieures avec quelques chances de succès et, puisqu'il le désire et que je puis supporter toute la charge qui doit en résulter pour moi, pour quoi ne l'inscrirais-je pas à l'université ? » La réponse à la question fondamentale est donc affirmative, du moins provisoirement. Il s'agit de choisir.

Encore une fois, mettez de côté vos ambitions personnelles : ce n'est pas pour vous, mais pour votre enfant, que vous allez opter. Dès lors, l'enquête doit porter sur trois points : ses aptitudes et ses goûts au point de vue de l'étude, ses dispositions au point de vue professionnel et l'état du marché.

Non sans regret, j'ose affirmer que l'état du marché est l'élément primordial. Vous pouvez vous documenter à ce sujet. Grâce à la Fondation Universitaire, nous possédons des données statistiques sur la population de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur : depuis 1937, le Bureau des Statistiques Universitaires a publié sept rapports détaillés et précis, qui fournissent de très nombreux chiffres pour les différents exercices dont il s'est occupé. Il vous est loisible de les consulter soit ici, soit chez le préfet ou le directeur de l'établissement où votre enfant a fait ses humanités. Deux de mes collègues ont d'ailleurs extrait la substance du rapport de 1946, pour en confronter les données avec celles des six autres : je fais allusion à un article de M. Vercauteren dans le *Peuple* (17-18 août 1946) et à un article de M. Desonay dans la *Revue Générale Belge* (n° 12, octobre 1946, pp. 738-751). Un autre de mes collègues, M. le sénateur Delbouille, a utilisé dans un article du *Peuple* des données, obtenues par le moyen des questions parlementaires, sur le marché de l'emploi de professeur.

À la fin d'un exposé qui a été dur, — j'en conviens, — je ne veux pas abuser de votre patience et aggraver votre fatigue en vous accablant de chiffres décourageants. Cependant, je vous ai promis

des chiffres et il en faut quelques-uns pour que vous soyez bien éclairés.

En 1936-1937, 12.181 inscriptions dans nos établissements d'enseignement supérieur; en 1945-1946, 19.729; augmentation en une dizaine d'années : près de 62%.

Dans les Facultés de Droit, l'accroissement a été de plus de 50%. Le nombre des inscriptions s'y est élevé à 3.306 en 1945-1946; notons qu'il n'y en avait encore que 2.393 en 1941-1942 : ainsi, la population de ces Facultés a crû de plus de 38% en un lustre. L'on a diplômé 284 juristes en 1946. « Le Droit, écrit M. Desonay, est, sinon saturé, encombré », et la répression de l'incivisme touche à sa fin...

Dans les Facultés des Sciences, nous enregistrons quelque 80% de plus et pour la chimie seule, 150%.

Dans les Facultés de Médecine, non compris les 1.445 inscriptions des pharmaciens, il y a eu 4.253 inscriptions en 1945-1946, ce qui représente une augmentation de 57% par rapport à l'année 1936-1937. L'année dernière, 335 jeunes Belges ont achevé ces études.

Dans les Facultés des Sciences appliquées, l'accroissement a été d'environ 75% : 2.483 inscriptions en 1945-1946 contre 1.423 en 1936-1937 et 1.011 en 1938-1939 (par rapport à cette année creuse, le bond atteint donc 145%).

J'ai laissé pour la fin les Facultés de Philosophie et Lettres, où l'on constate tout de même une diminution de près de 20%, non sur l'année 1936-1937, mais sur l'année du rapport précédent : 2.070 inscriptions contre 2.526.

Bien entendu, l'augmentation du nombre des étudiants ne signifie pas toujours que la carrière va être fermée. Elle doit parfois s'interpréter, au contraire, comme la conséquence d'une forte demande : c'est sans doute le cas des futurs ingénieurs.

De même, la diminution ne signifie pas toujours que la carrière va offrir des possibilités, car elle peut résulter d'une pléthore telle qu'un certain nombre de personnes en ont été frappées : c'est assurément le cas des futurs professeurs.

Il faudrait donc confronter les statistiques universitaires avec d'autres renseignements, consulter, dans les différents secteurs, des personnes bien placées pour connaître la situation du marché, interroger des jeunes gens sortis de nos universités depuis quelques mois ou même quelques années...

En ce qui concerne la carrière de professeur de l'enseignement moyen, les données qui ont été fournies officiellement à M. Delbouille sont d'une brutalité atroce. Voici un exemple de ce qu'elles nous apprennent : tandis que les autres universités diplomaient dix promotions de romanistes, l'Etat a nommé 38 romanistes (jeunes gens et jeunes filles) pour la partie francophone du pays, mais 146 licenciés des deux derniers lustres restent candidats à une nomination et dans les dix années à venir, il y aura normalement 11 emplois vacants.

Si vous voulez que votre fils ou votre fille entreprenne de telles études pour devenir professeur dans l'enseignement officiel, — il existe d'autres débouchés, mais ils n'offrent souvent que des situations précaires, d'attente... — vous perdez la tête.

Il y a des études qu'il faut carrément déconseiller, quels que soient les goûts et les aptitudes des jeunes gens qui voudraient s'y inscrire : presque toutes les études qui conduisent à l'enseignement sont du nombre; peut-être faut-il excepter l'éducation physique et la géographie. D'autres offrent encore certaines chances de succès aux mieux doués : le droit, par exemple. Enfin, il en est qui paraissent pleines d'avenir, comme les études d'ingénieur.

Au reste, voici la conclusion de mon collègue M. Desonay : « Nous avons besoin, nous aurons besoin d'ingénieurs, de spécialistes des questions économiques (à condition qu'ils ne ratiocinent pas dans Sirius), de vétérinaires, de dentistes (surtout à la campagne), d'agronomes et de médecins qui s'embarqueraient pour le Congo; les avocats sont bien nombreux, et les professeurs d'enseignement moyen conjuguent depuis des années le verbe « attendre ». Voilà des faits. »

J'ajoute qu'en ce qui concerne les jeunes filles, les situations peuvent être quelque peu différentes.

Votre choix étant ainsi limité par le marché du travail, il reste à voir si votre enfant manifeste quelque goût pour l'une ou pour l'autre des carrières retenues et pour les études qui y mènent. Possède-t-il aussi les aptitudes voulues ?

Notons d'abord qu'une nouvelle limitation du choix vous est imposée dans une certaine mesure par la spécialisation gréco-latine, scientifique ou commerciale. Il y a cependant des aiguilles qui permettent de passer sur une autre voie : année complémentaire de mathématiques, jury central d'homologation.

Il n'est pas trop malaisé généralement de déterminer quelles études universitaires conviendront le mieux à un jeune homme ou à une jeune fille sortant de rhétorique, même si l'intéressé ne manifeste pas un goût nettement caractérisé. Il a en effet tâté à des disciplines assez variées pour que des gens avertis décèlent en lui des tendances. Encore une fois, ce sont ses professeurs actuels qui peuvent le mieux vous renseigner sur ce point : ils vous révéleront et ils lui révéleront peut-être à lui-même une préférence et des dons insoupçonnés pour tel genre d'études. Au besoin, des professeurs d'université pourraient préciser les exigences de leurs disciplines respectives.

Mais il est beaucoup plus difficile de savoir si un rhétoricien est fait pour une carrière ou pour une autre. A supposer que lui-même prétende devenir médecin, avocat ou ingénieur, cette circonstance simplifiera votre tâche, mais elle ne la supprimera pas, car il y aura lieu de vérifier s'il est réellement appelé à exercer cette profession qu'il ne connaît peut-être que de fort loin. Lui demandez-vous pourquoi il veut se faire médecin, peut-être ne trouvera-t-il pas une

réponse moins naïve — ou plus impudente — que la réponse fournie à l'un de mes amis en sixième latine : « Parce qu'on gagne beaucoup d'argent, Monsieur. »

La première chose à faire serait de l'instruire sur les diverses professions auxquelles conduit l'université et particulièrement sur celles qui paraissent le tenter. Mais ses parents eux-mêmes sont-ils bien éclairés ?

Si vous exercez l'une de ces professions, il y a apparence, Monsieur, que vous connaissez au moins celle-là. Je ne certifie pas cependant que vous soyez capable de renseigner objectivement votre fils sur la carrière dont vous avez l'expérience. Ne cédez-vous pas à cette manie si fréquente de dénigrer sa profession ? « Ah ! quel fichu métier ! » — « Il faut avoir tué son père et sa mère pour se faire professeur. » — « Devenir ingénieur comme ton papa ? Non, mon cher, tout ce que tu veux, mais pas cela. » Est-ce absolument sincère ? Dans l'affirmative, votre jugement est-il pondéré ? Votre expérience vous a instruit des inconvénients de votre emploi et, parce que vous êtes las ou dégoûté, vous n'en voyez plus les avantages. Mais connaissez-vous bien les autres professions, dont vous louez peut-être l'excellence ? Etes-vous sûr qu'elles offrent bien tous les avantages que vous leur attribuez ? Et ne comporteraient-elles donc pas d'inconvénients ? Vous le savez, Monsieur, il y a partout des roses et des épines. Mais il est trop tard pour rétablir la vérité dans l'esprit de votre fils : depuis des années, il vous entend gémir sur votre « fichu métier », il a juré qu'il ne sera pas ingénieur comme son père.

Sur les autres professions, comment pourrait-il être mieux renseigné que par des personnes qui les exercent ? Il faut toutefois qu'elles ne vous ressemblent pas, si le portrait que j'ai esquissé de vous n'est pas une injurieuse caricature : tous les métiers lui paraîtraient abominables. Adressez-vous donc ou plutôt adressez-le à des hommes pondérés, ayant une expérience suffisante de leur profession et par conséquent d'âge mûr ou à peu près, mais encore assez jeunes au moins d'esprit et de cœur, car les gens blasés sont ce qu'il y a de plus pernicieux.

Ces personnes expliqueront à votre enfant en quoi consiste exactement leur tâche et elles l'informeront des conditions physiques, intellectuelles et morales qu'elle requiert. J'attire l'attention sur les conditions physiques, parce que le facteur santé est un facteur trop souvent négligé quand il s'agit des carrières intellectuelles : l'on voit des jeunes gens poursuivre des études conduisant à l'enseignement sans se préoccuper de savoir si, le jour où ils devront être nommés, ils ne seront pas écartés impitoyablement comme ne satisfaisant pas aux exigences de santé fixées par le ministère.

Il m'est revenu que certains établissements du degré moyen font donner à leurs rhétoriciens des conférences sur les différentes carrières universitaires : ces exposés étant demandés à des hommes que leur expérience personnelle rend compétents, la mesure me paraît des plus louables.

Il ne suffit pas d'être documenté sur les carrières qui retiennent votre attention et celle de votre enfant : il faut voir s'il répond aux conditions requises. Vous pourrez vous aider encore de l'avis de ses professeurs actuels et y joindre éventuellement des avis médicaux. Lui-même manifesterà sans doute de quel côté il se sent attiré.

S'il vous apparaît qu'il n'y a vraiment pas moyen, dans le cas de votre fils, de concilier les possibilités du marché, les conditions des études et celles des professions auxquelles celles-ci aboutissent, prenez garde : votre oui provisoire sur la question de principe devra peut-être faire place à un non.

Mais si vous apercevez une concordance suffisante entre ces différents éléments, la décision ne souffrira plus guère de difficultés. Permettez-moi cependant d'ajouter un mot à propos d'un cas fréquent, celui du rhétoricien doué, qui paraît être à même de faire indifféremment des études fort diverses et d'exercer plus tard aussi bien telle profession que telle autre. Il ne ressent aucune préférence marquée ou il hésite entre plusieurs voies, et vous partagez son indécision. Si votre enfant est dans ce cas, n'oubliez pas que certaines études le ligoteront beaucoup plus que d'autres. Quand on a poursuivi des études de médecin, l'on ne peut guère exercer qu'une profession, la médecine. Mais quand on a fait son droit, l'on n'est pas nécessairement un avocat : il y a la magistrature, les affaires, la politique... A ce point de vue, des différences existent aussi d'une philologie à l'autre. Il est prudent, selon moi, de ne pas pousser un indécis vers des études qui ne lui offriraient pour ainsi dire aucune option si un jour ses goûts se précisaient.

Malgré toutes les précautions prises, des accidents demeurent possibles. Celui-ci a suivi la voie qui paraissait la meilleure à tous les égards, il occupe une situation conforme à ses études et il découvre qu'elle ne répond pas à ses aspirations profondes. Celui-là se voit obligé, faute d'emplois vacants, de renoncer au moins provisoirement à la carrière en vue de laquelle il s'est préparé et dont il est resté enthousiaste : la mort dans l'âme, il se résigne à faire autre chose.

Notre jeunesse doit être avertie de ces risques et elle doit se pénétrer de cette vérité fondamentale que le travail comporte toujours une part de peine, mais que l'effort trouve en lui-même sa récompense : s'il est vrai que l'on fait bien ce que l'on aime, il est non moins certain que l'on finit toujours par aimer ce que l'on fait bien.

Que nos jeunes gens envisagent, dès le début de leurs études universitaires, des éventualités comme l'exercice d'une profession moins agréable que leurs rêves ne l'imaginaient ou un changement d'orientation imposé par les circonstances : ils se persuaderont que ce ne sont pas des catastrophes.

L'essentiel n'est pas de faire ceci ou cela, mais d'accomplir son devoir et de déployer toute son énergie pour s'intéresser à son travail. Rien n'est plus triste que de voir, même parmi les intellectuels, tant de gens travailler sans goût, sinon avec dégoût. Quand ils commencent

leur journée, ils voudraient déjà qu'elle fût à son déclin : « Vivement le soir ! » comme disent les agents des tramways. Est-ce parce qu'ils se sont fourvoyés, parce qu'ils ont dû embrasser une carrière qui ne leur plaisait pas, ou parce que, reculant devant l'effort, ils ont perdu goût à toute espèce d'occupation ?

Heureux celui qui assez tôt a eu conscience de ses goûts, qui a pu les suivre et qui réalise au cours de sa vie le rêve de sa jeunesse ! Mais heureux aussi celui qui, en s'adaptant éventuellement, arrive à découvrir dans l'effort une source d'intérêt et de joie !

Heureux surtout, Mesdames et Messieurs, celui qui s'élève au-dessus de l'égoïsme et tente de faire un peu de bien à ses semblables ! Heureux celui qui voit dans sa profession le moyen de jouer un rôle utile à la société ! C'est à ce titre que les carrières universitaires sont belles et grandes. Le médecin qui guérit, qui rassure, qui encourage, qui console, serait-ce donc un idéal d'une époque révolue ? Le professeur qui modèle les jeunes intelligences et prépare les hommes de demain, considère-t-on qu'il accomplit une tâche médiocre ? Cher rhétoricien, ayez une ambition, l'ambition de servir, et vous serez quelqu'un : en définitive, la voie que vous prendrez importe assez peu.

C'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, que j'ai accepté de vous faire cet exposé ingrat. D'autres auraient pu le faire avec plus de compétence ou d'éloquence. Mais nul, j'ose l'affirmer, ne l'aurait fait avec plus de cœur et avec un sens plus profond du devoir.

René FOHALLE,

Professeur à l'Université de Liège.

Les carrières coloniales

et le Centre Interfacultaire d'Etudes Coloniales
de l'Université de Liège ⁽¹⁾

Quelques causeries sont faites, chaque année, sous les auspices du Service Social de l'Université de Liège, sur divers sujets à caractère général, susceptibles d'intéresser nos étudiants. C'est ainsi que j'ai été prié de vous parler des carrières coloniales. Je m'en acquitte d'autant plus volontiers que je suis soucieux de voir les meilleurs élèves de notre Université tenir au Congo belge la place de choix qu'ils méritent.

Mon intention n'est pas de vous décrire le Congo, de vous en énumérer les avantages et les inconvénients.

Le temps est loin où, à côté de ces éléments de choix que furent les pionniers de notre œuvre congolaise et qui brûlaient d'une foi ardente, partaient à la colonie beaucoup trop d'éléments, souvent ratés ici, allant y chercher l'aventure ou une problématique fortune, certains éléments douteux qui y menaient une vie de débauche et qui en revenaient malades et trop souvent y laissaient leurs os. Ce temps est bien révolu, heureusement, et, à l'heure actuelle, le Congo ne fait appel qu'aux meilleurs d'entre vous, sachant bien que seule une élite est à même de remplir la mission à la fois colonisatrice et civilisatrice qui nous incombe.

Cette élite, étudiants de l'U. Ig., c'est sur vous que repose en partie la mission de la fournir, c'est aux meilleurs d'entre vous de reprendre en mains les leviers de commande aux postes importants de direction et d'administration de notre Congo belge. Cette mission, votre Université veut vous aider à la remplir, elle en a du reste le devoir; elle doit vous préparer à vos tâches futures, vous faciliter l'entrée dans la « carrière » coloniale.

J'emploie à dessein cette expression « carrière coloniale », car il importe que ceux d'entre vous qui désirent déployer leur activité dans ce vaste domaine africain, si varié et si plein d'attraits, tellement plus vivace que le domaine métropolitain, bien terne à côté de lui, songent à faire l'essentiel de leur carrière au Congo et ne visent pas

⁽¹⁾ Conférence faite aux étudiants, le 30 avril 1947, à l'invitation du Service Social Universitaire.

à n'y effectuer qu'un ou deux termes de trois ans, pour aborder ensuite une autre activité en Belgique. Ceux-là seront des inutiles au Congo puis des ratés en Belgique.

Une carrière coloniale, à l'instar de ce que font les Anglais dans leurs colonies, cela fait, suivant les fonctions ou suivant les régions quinze à vingt-cinq années de séjour. Cela mène l'universitaire de 25 ans à l'âge de 40 ou 50 ans pour la fin de sa carrière coloniale.

N'est-il pas alors magnifiquement apte encore à choisir, en Belgique une tâche qui l'intéresse et l'empêche de croupir dans l'oïseté et dans l'ennui; à moins que, à l'instar de bien d'autres déjà, définitivement conquis par la vie au Congo, il ne s'y installe définitivement dans une région de son choix qu'il aurait appris à connaître et à apprécier.

L'Université, devant les problèmes de plus en plus impérieux de la formation précoloniale s'est attachée à ce dernier problème. Nous en reparlerons plus loin.

Quelles possibilités s'offrent aux étudiants des diverses Facultés, bien portants, travailleurs, pleins du désir d'apporter leur contribution au développement du Congo belge et, indirectement, de la Belgique?

Les carrières possibles s'offrent d'une part dans l'industrie et le commerce, d'autre part dans l'administration. Nous les passerons rapidement en revue, en laissant de côté, ou en ne mentionnant que très brièvement celles qui ne requièrent pas de diplôme universitaire, mais n'en sont pas moins intéressantes pour cela (1).

Je voudrais tout d'abord citer les quelques lignes suivantes qu'écrivait dans la *Revue Coloniale belge*, M. Mantanus, chef du service du recrutement du personnel de l'U. M. H. K.

« Depuis la libération, une propagande intense se fait dans toute la Belgique en faveur de la Colonie et a pour objet d'attirer de nombreux candidats vers les carrières coloniales. L'intention de ces propagandistes convaincus et enthousiastes est très louable, mais nous craignons que les résultats ne soient pas aussi féconds que les apparences pourraient le faire croire. En effet, développer sur une grande échelle l'esprit colonial, créer la vraie vocation coloniale, ce serait parfait s'il y avait abondance de situations à la Colonie, mais ce n'est pas le cas et il est dangereux d'éveiller des désirs et des espérances impossibles à satisfaire. L'on risque, en effet, de décevoir la masse et de la détourner de la Colonie, voire même de la lui rendre hostile. Il faut donc proportionner la propagande aux besoins réels de l'industrie et du commerce et insister sur le fait que les emplois vacants ne le sont généralement pas en grand nombre; que, d'autre part, seuls les candidats sérieux, au caractère bien trempé, maîtres de leur

(1) On pourra consulter, dans les numéros 2 (21 nov. 1945) et 9 (15 février 1946) de la *Revue Coloniale Belge* deux études sur les carrières coloniales, la première par M. MANTANUS, la seconde par M. POSTIAUX.

volonté, courageux et connaissant parfaitement leur métier, ont des chances de voir leurs offres de services agréées et qu'à toutes ces qualités, ils devront joindre aussi l'esprit et la puissance du commandement, car il ne faut pas perdre de vue que tout Européen au Congo a des noirs sous ses ordres et qu'il importe, dans l'intérêt de tous, qu'il sache en tirer le meilleur parti. Les natures veules, timorées, timides, qui doivent être conduites pour agir, ne conviennent pas pour la Colonie.

Tant de qualités ne se trouvent pas souvent réunies chez un même candidat et trouver ceux qui les possèdent n'est pas aussi aisé qu'on pourrait le supposer à priori. »

Carrières dans l'industrie et le commerce. — Les ingénieurs et les médecins sont les plus demandés.

Les ingénieurs de toutes les spécialités trouvent au Congo de nombreux débouchés dans les sociétés privées : ingénieurs des mines, géologues, métallurgistes, mécaniciens, électriciens, de constructions civiles, chimistes, etc. auront peu de peine à trouver d'intéressantes situations en rapport avec leurs aptitudes. Il leur est conseillé d'aborder la carrière coloniale dès la fin de leurs études. Leurs rémunérations, intéressantes compte tenu du coût de la vie au Congo, peuvent varier avec leur spécialité et les régions où ils exercent leur activité.

Les médecins, engagés dès la fin de leurs études ou après une spécialisation en Belgique, sont recherchés par les Sociétés pour leurs services médicaux actuellement très développés et souvent très bien outillés. Avant de partir en Afrique ils doivent suivre six mois de cours à l'Institut de Médecine tropicale Prince Léopold à Anvers. Leur rémunération de début est plus élevée que celle des ingénieurs, leur progression souvent moins rapide; ils peuvent être autorisés à faire de la clientèle privée si la chose est compatible avec les nécessités de leur service.

Les docteurs en philosophie et lettres ne trouveront que de rares débouchés dans l'industrie et le commerce au Congo. Le développement de l'enseignement peut leur procurer quelques situations.

Les docteurs en droit peuvent trouver quelques emplois dans les services du contentieux des grosses entreprises. Les sociétés moins importantes ont recours à des avocats conseils installés dans les grands centres, pour traiter leurs affaires litigieuses.

Les licenciés en sciences commerciales sont recherchés par les sociétés commerciales, parfois par l'industrie.

Parmi les emplois qui ne nécessitent pas de diplôme universitaire, citons simplement les emplois d'ingénieurs-techniciens, d'agents d'administration, d'agents techniques et d'artisans, ces derniers pouvant trouver des emplois très intéressants.

Au service de l'Etat. — Ainsi que l'écrit M. Postiaux dans l'étude mentionnée au début de cet article, « ce sont surtout les éléments de premier choix qu'il importe d'encourager dans leur

vocation coloniale. En effet, les arguments qui ont été invoqués pour motiver cette appréciation s'appliquent, avec une pertinence accrue, lorsqu'on envisage les carrières « officielles », puisque c'est à ceux qui se voient déléguer une parcelle plus ou moins importante de l'autorité qu'incombe, en somme, le soin de sauvegarder les intérêts primordiaux de la communauté. Et nul ne contestera, pensons-nous, que, pour l'accomplissement de cette délicate mission, il faut non seulement des qualités morales et intellectuelles transcendantes, mais aussi une maturité d'esprit et une fermeté de caractère qui peuvent parfaitement se concilier avec l'aménité que savent montrer, dans leurs rapports avec les administrés, les fonctionnaires de réelle valeur. »

Pour assurer le recrutement du personnel appelé à exercer des *fonctions officielles* dans la Colonie, le Gouvernement a créé l'Université Coloniale (à Anvers) et l'Ecole Coloniale (à Bruxelles).

L'Université Coloniale, qui a son siège à Anvers, a pour but l'enseignement spécial des sciences coloniales théoriques et appliquées. Elle forme non seulement des candidats fonctionnaires, mais également des jeunes gens qui se destinent aux carrières coloniales dans l'industrie et le commerce.

L'Ecole Coloniale, qui a son siège à Bruxelles, a pour but de donner aux candidats à un emploi au service de l'administration coloniale, dont la candidature a été admise par le Ministre, une formation spéciale en rapport avec leurs fonctions futures.

L'Ecole Coloniale comprend trois sections : une section juridique, réservée aux candidats magistrats; une section supérieure et une section inférieure, qui assurent la formation coloniale des candidats aux fonctions civiles et militaires. La section supérieure est réservée aux candidats fonctionnaires, aux diplômés universitaires et aux officiers. Les candidats agents (non diplômés universitaires) et les sous-officiers suivent les cours de la section inférieure.

Service Territorial. — Sous l'appellation « Service Territorial », est désigné, au Congo, le service qui constitue en réalité la charpente de l'administration coloniale.

Sans qu'il puisse être question de monopole, c'est habituellement parmi les fonctionnaires supérieurs de ce service que le Gouvernement de la Colonie choisit les personnalités auxquelles il confie les plus hautes situations, notamment celles de Gouverneur de Province. Il sied toutefois de noter que plusieurs hauts fonctionnaires ont d'abord fait carrière dans la magistrature.

Minimum d'études exigé : certificat d'études moyennes complètes du degré supérieur.

Suivant l'importance de leurs études ou diplômes, les intéressés peuvent postuler les emplois de début suivants :

a) Certificat d'études moyennes complètes du degré supérieur ou certificat d'admission aux études universitaires; certificat d'aptitude

aux fonctions de sous-lieutenant de réserve : Agent territorial de 2^e classe.

b) Diplôme comportant 2 années d'études universitaires : Agent territorial de 1^{er} classe.

c) Diplôme comportant 3 années d'études universitaires : Agent territorial principal.

d) Diplôme comportant 4 années d'études universitaires : Administrateur territorial-adjoint de 4^e classe.

e) Diplôme comportant 5 années d'études universitaires, autre que celui de docteur en droit; diplôme de l'Université Coloniale d'Anvers : Administrateur territorial-adjoint de 3^e classe.

f) Diplôme de docteur en droit : Administrateur territorial-adjoint de 2^e classe.

Les Administrateurs territoriaux-adjoints ont rang de *fonctionnaire*.

Tous les candidats à un emploi dans le service territorial dont la candidature est admise en principe, doivent suivre les cours de l'Ecole Coloniale annexée au Ministère des Colonies, à Bruxelles. Ces cours durent environ six mois et sont gratuits, mais tous frais de déplacement et de séjour restent à charge des intéressés. A l'issue de la session, les élèves subissent des examens oraux et écrits et sont engagés suivant l'ordre des résultats obtenus, au fur et à mesure des vacances d'emploi.

Magistrature Coloniale. — Pour pouvoir postuler un emploi dans la magistrature coloniale, les docteurs en droit doivent avoir accompli au moins un terme de trois ans dans des fonctions territoriales. De plus, pendant un congé en Europe, ils sont astreints à suivre les cours de la section juridique de l'Ecole Coloniale et à satisfaire aux examens de fin de session.

Service Médical. — Il est fait un urgent appel de médecins pour le Gouvernement dans la Colonie. Les médecins belges sont admis au service en qualité de médecin de 3^e classe pour les médecins engagés sous le statut des fonctionnaires et agents de la Colonie ou engagés pour une durée de cinq années (un terme de 2 ans et un terme de 3 ans séparés par un congé de six mois). Ces derniers peuvent, au cours de leur contrat, demander leur admission sous le régime du statut des fonctionnaires.

L'agrégation définitive des médecins sous statut est soumise à l'avis favorable des médecins examinateurs du Département; au résultat satisfaisant de l'instruction de la candidature; au résultat favorable des examens de sortie de l'Institut de Médecine Tropicale à Anvers. Il y a deux sessions de cours par an, s'ouvrant en mars et en octobre. Chaque session dure quatre mois, tous frais de déplacements et de séjour étant à charge des intéressés.

Parmi les emplois d'agents sanitaires citons ceux d'agent sanitaire de 2^e classe, accessibles aux porteurs du diplôme de candidature en

sciences ou diplôme de la 2^e année de la candidature en sciences naturelles et médicales, et d'agent sanitaire de 1^{re} classe pour les porteurs du diplôme de candidature en sciences naturelles et médicales.

Les intéressés, dont la candidature est admise en principe, doivent suivre les cours de l'Institut de Médecine Tropicale « Prince Léopold », à Anvers et réussir les examens de sortie. Ces cours durent environ quatre mois et sont gratuits, mais tous frais de déplacement ou de séjour restent à charge des intéressés. Les emplois sont conférés suivant l'ordre des résultats obtenus aux examens et au fur et à mesure des vacances.

Quant aux vétérinaires, les conditions d'admission sont les mêmes que celles des médecins; leur indemnité est moins élevée.

Enfin les travaux publics, le service des télécommunications, les services géologiques, des mines et cartographiques font ou feront appel à des ingénieurs de toutes les catégories et aux conducteurs civils, pour les emplois à conférer.

* * *

La « carrière » coloniale, dans les services du Gouvernement est de 23 ans de services effectifs et donne droit à une pension de retraite; la carrière peut toutefois être réduite à 15 ans, à la demande des intéressés ou sur décision du Gouvernement; une pension de retraite réduite est accordée dans ce cas.

Indépendamment des traitements les fonctionnaires jouissent de la gratuité des voyage Anvers-Congo et retour en 1^{re} classe, pour eux, leur femme et leurs enfants, des indemnités mensuelles familiales, la gratuité du logement, des soins médicaux et des médicaments.

Les demandes d'admission doivent être adressées au Service du Personnel d'Afrique du Ministère des Colonies (7, place Royale, à Bruxelles).

* * *

Pour les carrières dans l'industrie et le commerce, il y a lieu de s'adresser par lettre aux Sociétés Coloniales susceptibles d'accepter des offres de services, en indiquant études faites, emplois occupés, âge, etc. Dans ce but, la liste des membres de l'A. I. C. B. (Association des Intérêts Coloniaux Belges, 34, rue de Stassart, Bruxelles) et la brochure d'adresses d'Entreprises Commerciales et Industrielles en activité au Congo, éditée par le Ministère des Colonies (7, place Royale, Bruxelles), seront avantageusement consultées. La dénomination de la Société et l'objet social sont des indications suffisantes pour guider le candidat vers l'entreprise qui pourrait éventuellement accepter ses offres de services. L'A. I. C. B. a établi, d'autre part, une liste d'emplois éventuellement vacants dans le personnel d'Afrique des sociétés coloniales. L'Office Colonial dépendant du Ministère des Colonies (15, rue des Augustins, Bruxelles), donne des listes de candidats aux emplois dans les sociétés coloniales et communique régulièrement ces listes aux employeurs.

Le bulletin n° 1 de 1947 de l'Association des Amis de l'Université de Liège a déjà rendu compte (p. 19) de la création du Centre Inter-facultaire d'Etudes Coloniales de l'Université de Liège.

Rappelons seulement que, faute de temps, il n'est malheureusement pas possible, au cours des études qui mènent aux divers diplômes universitaires, de donner aux problèmes coloniaux l'attention qu'ils méritent; il est certain d'autre part que les universitaires de Liège, non candidats fonctionnaires ou médecins à la Colonie, mais qui ont l'intention de briguer un emploi dans une société privée, n'iront pas parfaire leur formation coloniale dans les institutions d'Anvers ou de Bruxelles.

L'Université de Liège a cru répondre aux vœux de tous les employeurs de la Colonie ainsi qu'aux vœux de nombreux étudiants qui s'apprentent à mettre les connaissances qu'ils ont acquises à l'Université au service de l'œuvre coloniale, en proposant la création d'un Centre Interfacultaire d'Etudes Coloniales dont un des buts est de parfaire la formation coloniale de ces universitaires. Ce Centre a été créé par un arrêté du Régent en date du 27 novembre 1946 (1).

L'enseignement donné dans le Centre porte sur les matières suivantes :

- 1° Principes et histoire de la colonisation;
- 2° Notions sur les institutions publiques et administration du Congo belge (y compris l'histoire du Congo belge);
- 3° Eléments de législation coloniale, économique, commerciale et fiscale;
- 4° Eléments de législation sociale : contrat de travail (indigènes) et contrat d'emploi (européens);
- 5° Déontologie coloniale;
- 6° Géologie et géographie physique du Congo belge, y compris la climatologie;
- 7° Anthropologie, ethnographie et géographie humaine du Congo belge;
- 8° Faune du Congo belge;
- 9° Flore et culture coloniales;
- 10° Géographie économique du Congo belge, y compris les transports coloniaux;
- 11° Architecture et urbanisme coloniaux;
- 12° Hygiène, y compris la parasitologie et l'entomologie;
- 13° Initiation aux langues indigènes.

La durée de cet enseignement est d'un semestre au maximum.

Un certificat constate le succès obtenu lors de l'interrogation sur les matières précitées.

(1) V. notre Bulletin, 1947, n° 1, pp. 19 et 20.

Sont admis à suivre les cours donnés dans le Centre, tous les porteurs d'un diplôme légal ou scientifique de fin d'études universitaires ou de candidat, délivré soit par une faculté, soit par une école ou un institut y annexé.

Outre les enseignements prévus par cet arrêté, le Centre Inter-facultaire d'Etudes Coloniales a pour but d'encourager et de développer, dans les laboratoires des Instituts de l'Université de Liège, les recherches de sciences pures et de sciences appliquées se rapportant à des problèmes spécifiquement coloniaux.

* * *

Telles sont, bien sommairement esquissées pour les diverses disciplines, les possibilités de travail au Congo belge. J'en ai omis, sans doute, qui ne rentrent pas dans le cadre général des grands emplois de l'industrie, du commerce et de l'Etat.

Pour l'universitaire d'élite, travailleur, désireux de sortir des sentiers battus, il y a, au Congo belge, des carrières intéressantes, dans lesquelles il y a moyen de faire preuve d'initiative. Mais, et j'insiste encore sur ce point, la carrière coloniale doit être abordée après mûres réflexions et sans vouloir courir l'aventure.

Beaucoup, parmi les meilleurs d'entre vous, l'aborderont et remplaceront aux leviers de commande ceux des nôtres qui les détiennent à l'heure actuelle, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à cette admirable œuvre créée par Léopold II, et dans laquelle notre pays et notre Université ont un rôle si efficace et si utile à jouer.

A vous, étudiants qui m'écoutez, de vous montrer dignes de ces pionniers et de leurs continuateurs, et de permettre à l'Université de Liège de maintenir le renom qu'elle a acquis, à si juste titre, dans notre Congo belge.

M. LEGRAYE,

Professeur à la Faculté
des Sciences appliquées.

La Vie de notre Association

L'Assemblée Générale statutaire de 1947

Elle s'est tenue en la Salle Académique de l'Université le 24 mars dernier.

Selon la tradition, le secrétaire y fit rapport sur l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et sur les projets en cours. Le président put annoncer à l'assemblée la publication toute proche du numéro 1 du *Bulletin*, que nos membres ont reçu peu de temps après. Le trésorier fit part de la situation financière : la guerre a considérablement réduit le nombre de nos membres et, partant, nos ressources financières principalement constituées par les cotisations; la reprise de la publication du *Bulletin* peut rendre la situation très difficile, si le nombre de nos membres ne s'accroît pas à proportion de nos charges.

L'assemblée décida de porter de vingt à cinquante francs la cotisation annuelle des membres adhérents : cette somme ne représente pas le coût de quatre numéros du *Bulletin*... Enfin, les deux lauréats du prix des Amis de l'Université (MM. Migeotte et Sauvenier) furent proclamés, tandis que les membres sortants du Conseil d'Administration furent tirés au sort (MM. Clémens, Dehalu, Leclercq, Pirard, Verdeyen, Willeur et Witmeur) et réinvestis de la confiance de l'assemblée.

Avant de se séparer, plusieurs membres (MM. Legraye, Chèvremont et Mons), firent de très utiles suggestions pour le recrutement des membres de l'association.

Le mouvement des membres

Au début de 1946, le nombre de nos membres était tombé, par suite des circonstances, à 250. Au 24 mars 1947, il était remonté à 608 et au 31 mai à 731.

Ce chiffre reste beaucoup trop faible, faut-il le dire ?

Un calcul grossier permet de penser que l'Université de Liège compte au moins dix mille « anciens » engagés dans la vie. Si beaucoup d'entre eux ne sont pas membres de notre association, c'est sans doute qu'ils en ont jusqu'ici ignoré l'existence ou qu'ils l'ont perdue de vue... Car nous sommes persuadés que beaucoup d'anciens ont gardé un souvenir fidèle de leur passage à l'Université de Liège et qu'ils sont prêts, surtout s'ils sont sortis depuis quelques années déjà, à lui apporter l'appui de leur influence et de leur amitié. Nous pensons que beaucoup d'entre eux sont

disposés à aider l'Université à accomplir sa haute mission d'enseignement et de recherche et à remplir pleinement sa fonction sociale dans nos provinces wallonnes et dans notre pays. S'ils n'ont pu le faire jusqu'ici, c'est certainement, pour le plus grand nombre, parce qu'ils n'ont pas été touchés par l'appel de notre association.

Un gros effort vient d'être fait pour atteindre tous ceux qui sont passés par l'Université de Liège et qui, à ce titre, comptent parmi ses amis. L'éditorial du précédent numéro du bulletin a été tiré à part et cinq mille exemplaires viennent d'être envoyés au plus grand nombre de ceux qui exercent une profession libérale dans la province de Liège ou qui font partie de certaines associations d'anciens. De la sorte, nous avons touché les membres de l'A. I. Lg., de l'A. L. Lg., du Cercle Pharmaceutique, de l'Association des Anciens au Congo belge, ainsi que les médecins, les avocats, les magistrats, les notaires et les établissements d'enseignement moyen de la province de Liège.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à la *Chronique de l'A. I. Lg.* et à la *Revue Médicale*, qui, l'une et l'autre, ont l'audience d'un nombreux public d'anciens étudiants de l'Université de Liège et qui ont bien voulu leur recommander notre association. Nous les remercions très vivement et nous souhaitons que leur exemple soit suivi, même sur le plan plus modeste des rapports individuels : beaucoup d'« Amis de l'Université » pourraient nous aider à faire connaître notre association à tous ceux qui ne la connaissent pas encore, parce que, bien malgré nous, ils n'auraient pas été atteints par nos efforts...

L'Union des Anciens Elèves de l'Université de Bruxelles compte 3500 membres. Un récent appel de cette association en vue de créer un club qui comportera, selon les possibilités, une salle de conférence et de réunion, une salle de lecture, une salle de jeu, un restaurant et un bar, a recueilli un nombre suffisant d'adhésions pour permettre aux promoteurs d'entrer dans la voie des réalisations. Personne ne pensera, certes, que l'attachement des anciens à leur Université serait moindre à Liège qu'à Bruxelles... Aussi croyons-nous que nos membres, s'ils le veulent, pourraient bientôt, chacun, recruter un nouveau membre et contribuer à doubler nos effectifs. Ce n'est d'ailleurs pas seulement parmi les anciens que se recrutent les « Amis de l'Université », mais bien d'autres personnes sont intéressées au rayonnement et au progrès de notre *Alma Mater*.

Faut-il citer, en tout premier lieu, les parents de nos étudiants actuels ? Un appel leur a été adressé en novembre et en décembre 1946 : il a trouvé un écho de sympathie qui est encourageant. Mais il en est beaucoup d'autres encore, parmi eux, que notre action pourrait intéresser s'ils apprenaient à la connaître par nos membres.

Enfin on sera heureux de savoir que nous avons trouvé beaucoup de compréhension auprès des communes de la province de Liège, du moins surtout auprès des communes les moins importantes. Nous devons cette compréhension à la bienveillante intervention de M. le Gouverneur Leclercq, membre de notre Conseil d'Administration, que l'Association tient à remercier ici de son constant appui.

Appui des Pouvoirs publics

Nos lecteurs seront certainement désireux de savoir quel appui nous avons reçu des Pouvoirs publics.

Voici, arrêtée au 15 juin 1947, la liste des provinces et des communes qui ont soutenu notre œuvre cette année :

Province de Namur ... fr. 1000	Huy fr. 100
Province de Limbourg. » 1000	Bergilers..... » 100
Chênée » 1000	Ans » 100
Cheratte » 1000	Esneux » 1000
Seraing » 1000	Waimés » 100
Bressoux » 575	Burg-Reuland » 1000
Spa » 500	Ensival » 500
Welkenraedt » 100	Faymonville..... » 100
Berloz » 100	Robertville..... » 100
Lontzen » 100	Aubel » 100
Eynatten » 100	Beaufays » 100
Seilles » 100	Momalle » 100
Thommen..... » 1000	Wandre » 1000
Warsage » 100	Hannut » 100
Grâce-Berleur » 100	Rocherath » 1000
Crombach » 1000	Bellevaux » 100

Liste des membres protecteurs en 1947

En dehors des provinces et des communes, bien des membres ont voulu nous apporter le témoignage de leur sympathie toute spéciale en s'inscrivant comme membres protecteurs de notre association. Ce sont :

Vaillant-Carmanne, S. A. fr. 2000	M. N. Dessard fr. 1000
M. F. Van de Berg ... » 1000	A. I. Lg. » 1000
M. J. Robert » 1000	M. H. Buttgenbach ... » 1000
S. A. Ougrée-Marihaye . » 1000	M. M.-L. Gérard » 1000
M. G. Thone » 1000	M. M. Nagelmackers .. » 1000
M. A. Feron..... » 1000	

Que tous nos membres protecteurs soient assurés de notre particulière gratitude !

Recouvrement des cotisations pour 1947

Nous avons mis les cotisations de 1947 en recouvrement au moment de l'expédition du *Bulletin* n° 1 de cette année. Aussi bien, l'envoi de ce *Bulletin* marquait la reprise de nos activités. Une grande partie de nos anciens membres ont répondu à l'appel que nous leur adressions dans ce numéro.

Pour leur éviter des frais inutiles, nous prions instamment ceux qui n'ont pas encore versé leur cotisation pour 1947 de le faire aussitôt à la réception du présent numéro.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun et nous rappelons que le versement doit être fait au C. Ch. P. n^o 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège » (Membre protecteur : 1000 fr. au moins; Membre effectif : 100 fr. au moins; Membre adhérent : 50 fr. au moins).

Prix des Amis de l'Université de Liège

Nos lecteurs savent que notre association accorde annuellement un ou plusieurs prix à des membres du personnel scientifique de l'Université, qui se sont fait remarquer au cours de l'année par la publication d'un travail de valeur.

La guerre avait interrompu la publication de notre bulletin, mais non pas l'attribution de nos prix.

Voici la liste de ceux qui ont été couronnés en ces dernières années :

1938 : MM. J. Génard, Dr Lambrechts, Jean Henrion, Hubert Damas, Mlle Hélène Danthine, M. Henri Lecoq.

1939 : MM. L. Calembert, Moureau, Ed. Hoge, J. Paulus.

1940 : MM. P. Prévot, R. Leruth.

1941 : MM. A. Denoël, L. Winand, A. Lejeune.

1942 : MM. J. Duchesne, J. Govaerts.

1943 : MM. M. Chèvremont, G. Moors, P. Fredericq, Ruwet, Dr Reginster.

1944 : MM. Dr L. Dumont, Pirson, Dr Dallemagne, Dr Derouaux, G. Duyckaerts, Baiwir.

1945 : MM. Serpe, Hoyoux, Hughes, Toussaint et Romus.

1946 : MM. H. Sauvenier, M. Migeotte.

Prix décennal Charles Hanocq

Pour la première fois, le prix décennal fondé par M. Charles Hanocq vient d'être décerné. On sait que ce prix est décerné à l'auteur du meilleur mémoire relatif à la Mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur et ayant pour auteur un ingénieur diplômé en Belgique par une Université ou par une Ecole assimilée. Cette fondation est gérée par notre association.

Le jury est composé de sept membres nommés respectivement par le bureau de notre association et par celui de chacune des six grands associations belges d'ingénieurs (Bruxelles, Gand, Liège, Louvain, Mons, Ecole d'Application).

Le jury s'est réuni le 17 mai 1947. En faisaient partie : MM. Daubresse, président, Van Eepoel, Masui, De Meulemeester, Jadot, Schlag et Duesberg. Il fut unanimement d'avis de décerner le prix à M. Lucien Leloup, ingénieur civil A. I. Lg., chef de travaux à l'Université de Liège.

Le jury a estimé en effet que « l'auteur a certainement apporté une contribution originale et importante à l'étude d'un phénomène dont l'intérêt dans la pratique des machines est très grand et a fait accomplir une nouvelle étape dans le domaine encore très controversé du frottement onctueux. Il serait souhaitable que ce travail soit le point de départ de nouvelles recherches conduites avec les moyens donnant à l'auteur la possibilité de contrôler et de compléter les conclusions de son mémoire ».

Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université ?

A l'invitation de notre association, M. René Fohalle, professeur à la Faculté de philosophie et lettres, secrétaire général de la Ligue des familles nombreuses, a fait une conférence le 16 mai dernier, en la Salle Académique de l'Université, sur cet angoissant problème de conscience qui se pose, comme chaque année, à de nombreux parents.

L'association avait informé de cette conférence tous les établissements d'enseignement moyen de la province, et particulièrement ceux de l'agglomération liégeoise. Presque tous firent le meilleur accueil à l'appel que nous faisons à leur collaboration pour traiter un problème qui engage simultanément les responsabilités de l'enseignement moyen et de l'enseignement universitaire. Grâce à eux, nous avons pu atteindre les parents des élèves qui doivent, au cours des prochaines semaines, décider de leur avenir. Nous les en remercions sincèrement.

M. Fohalle traita le sujet en homme de lettres et en homme de cœur. Il prodigua d'utiles conseils qui furent attentivement écoutés par un nombreux public de parents et de jeunes gens. Le sujet présente une telle importance et fut traité avec une telle maîtrise qu'il nous a paru nécessaire de publier intégralement le texte de cette conférence dans le présent numéro.

M. Jules Duesberg, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège et président de l'association des « Amis », avait présenté le conférencier en termes choisis. A la fin de la séance, M. Fohalle, dont l'exposé avait été le plus objectif du monde (ce qui signifie : sans illusion), répondit avec infiniment de bonne grâce et d'esprit aux nombreuses questions qui lui furent posées.

Notre association se félicite d'avoir contribué à établir à cette occasion un contact bien nécessaire entre l'Université et les parents des étudiants. L'Université ne peut être, pour les parents, une administration anonyme. Une collaboration est désirable entre elle et la famille, si l'on veut résoudre au mieux les nombreux problèmes que pose l'avenir des jeunes gens.

Bravo et merci au Comité des portraits universitaires

Le « Comité des portraits universitaires » ne s'est pas contenté de servir l'Université par l'action qu'il s'était proposée en faisant graver le portrait des personnalités universitaires éminentes. Mais il la sert encore

par le concours qu'il apporte généreusement à d'autres activités universitaires, grâce au bénéfice effectué par la vente des portraits.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos membres que ce Comité, présidé par M. Marcel Florquin et composé de Mlle Suzanne Leclercq et de MM. Paul Harsin, Paul Fourmarier, André Buttgenbach, Maurice Chèvremont, vient de verser la somme de trente mille francs à notre association pour couvrir les frais du numéro spécial que nous consacrerons à la résistance universitaire et qui doit paraître au cours de cette année.

Les *Amis de l'Université* expriment leur plus cordial merci au « Comité des portraits ».

La Vie universitaire à Liège

L'Université

Nomination du Recteur

Le *Moniteur* du 25 avril 1947 a publié un arrêté du Régent du 10 mars 1947, aux termes duquel : 1^o M. L. Graulich, professeur ordinaire près la Faculté de Droit de l'Université de Liège, est, à sa demande, déchargé de ses fonctions de recteur de ladite université; 2^o le chevalier A. Braas, professeur ordinaire près la Faculté de Droit de l'Université de Liège, continuera le mandat de M. Graulich jusqu'à la fin de l'année académique 1946-1947; 3^o M. H. Frédéricq, professeur ordinaire près la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, est nommé recteur de ladite Université pour la période triennale 1947-1948, 1948-1949 et 1949-1950.

4^e Congrès des Etudiants belges d'expression française

Le 4^e Congrès de l'A. E. E. F., section française de la Fédération des Etudiants de Belgique, s'est tenu à Liège en février dernier.

Le Congrès a étudié plusieurs problèmes intéressant le recrutement des universitaires et les conditions matérielles de vie de nos étudiants.

On trouvera une analyse du compte rendu de ce congrès dans la rubrique : « L'Université dans la presse et dans les livres » (p. 73).

Le XXV^e Anniversaire de la Maison des Etudiants

Le 14 décembre 1946, la Maison des Etudiants célébrait le 25^e anniversaire de sa fondation en organisant un banquet que de nombreuses personnalités vinrent rehausser de leur présence. Fidèle à l'esprit qui a toujours été celui de la Maison des Etudiants, le Conseil d'Administration avait réuni autour d'une même table, en compagnie des représentants du Gouvernement, du Corps consulaire et du monde industriel et financier, les autorités académiques, les dirigeants de l'Association générale des Etudiants et de diverses organisations estudiantines, de nombreux professeurs, étudiants et anciens étudiants.

A l'heure des discours, M. Dehalu, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université et Président du Conseil d'Administration de la Maison des Etudiants, fit l'historique, plein d'enseignement, des vicissitudes rencontrées, des précieux concours rassemblés et des difficultés vaincues par la Maison au cours de son premier quart de siècle d'existence. M. Dehalu attira l'attention sur les problèmes urgents qui restent à résoudre dans le domaine de la vie matérielle des étudiants. Nous voudrions reprendre ici quelques-uns des points de ce discours.

Fondée à l'initiative de M. le Recteur E. Hubert, de M. l'Administrateur-Inspecteur M. Dehalu et d'un étudiant ingénieur, M. Van de Putte, la Maison des Etudiants a été dotée d'un statut très particulier qui lui confère une remarquable originalité et qui a su faire la preuve de sa valeur : la Maison des Etudiants est organisée en société coopérative d'étudiants et d'anciens étudiants et elle est dirigée par un Conseil d'Administration contrôlé par un Collège de Commissaires. Statutairement, le Conseil se compose d'étudiants et d'anciens étudiants; statutairement aussi, le nombre des administrateurs étudiants doit toujours dépasser d'une unité le nombre des administrateurs anciens étudiants. Par contre, le Collège des Commissaires qui est appelé à contrôler la gestion financière de la Société, se compose de plus d'anciens étudiants que d'étudiants. Cette structure administrative s'est révélée excellente. Dans la plupart des Cités Universitaires l'étudiant est exclu de la gestion de l'œuvre; aussi ne participe-t-il ni à son organisation ni à sa vie; il s'inquiète seulement d'en retirer le plus d'avantages immédiats sans être amené à s'intéresser à la prospérité de l'institution. Dans notre Maison des responsabilités étendues sont confiées aux étudiants et notamment la fonction délicate d'administrateur-délégué. Les étudiants sont ainsi amenés à s'intéresser activement à l'œuvre et à l'animer d'une vie intense. En même temps, par la présence d'anciens étudiants au Conseil d'Administration, il est possible d'assurer la continuité de l'œuvre et d'éviter les écueils d'une direction exclusivement estudiantine.

Le capital initial de la Maison des Etudiants fut rassemblé de la manière suivante : la Fondation Universitaire, le Patrimoine de l'Université, la Province de Liège, la Ville de Liège, les industries, les charbonnages et les banques du bassin apportèrent sous forme de dons ou de prêts une somme de 600.000 francs. A l'heure actuelle, le capital de la Maison des Etudiants figure au bilan pour une somme de 1.500.000 francs.

Le but des fondateurs de la Maison des Etudiants était d'améliorer la situation matérielle, morale et intellectuelle des étudiants. D'excellents résultats ont été atteints dans ce sens.

Le Foyer de la Maison constitue un élément important de la vie estudiantine liégeoise. Les échanges de vue répétés entre étudiants de disciplines différentes ont une influence des plus heureuse sur la formation des esprits. En même temps, les étudiants trouvent à la Maison de vastes salles d'étude et une riche bibliothèque. La Maison est un véritable foyer de culture générale.

Au point de vue moral, la Maison des Etudiants constitue une école d'éducation de la liberté et de la responsabilité personnelle : les étudiants

sont chez eux, aucune surveillance n'entrave leur liberté; ce sont les administrateurs étudiants qui veillent au bon ordre, ils n'ont d'ailleurs eu qu'exceptionnellement à intervenir.

Les deux activités principales de la Maison des Etudiants sont le Restaurant et le service d'Edition de cours. Durant la guerre, l'action du restaurant a été remarquable. Les locaux de la Maison étaient réquisitionnés par l'occupant, mais grâce aux autorités académiques qui ont mis des salles de l'Université à sa disposition, grâce aussi au dévouement de M. le professeur Bureau et de M. Froidœur, directeur de la Maison, celle-ci a pu poursuivre son activité, en étroite collaboration avec le Service Social de l'Université. Malgré des conditions de travail extrêmement difficiles et malgré des possibilités d'approvisionnement réduites, elle a pu servir plus de 200.000 repas.

Le service d'édition de cours s'intitule « Les Presses Universitaires de Liège ». Ce service a atteint à l'heure actuelle un grand développement et il va sans cesse s'amplifiant. Les cours dont les professeurs veulent bien lui confier l'édition sont livrés aux coopérateurs au prix de revient majoré seulement d'un léger bénéfice, destiné à accroître le volume de l'affaire. Si l'on considère la charge que représente pour un étudiant l'achat des cours de ses professeurs, il est essentiel de lui permettre de se procurer ces cours au prix le plus bas possible. C'est ce que réalise la Maison des Etudiants, tout en veillant à maintenir l'édition à un haut niveau de qualité et à assurer aux professeurs des droits d'auteur normaux.

Grâce à son organisation et à son expérience, la Maison des Etudiants est toute désignée pour affronter la plupart des problèmes qui se posent aux étudiants au sortir de la deuxième guerre mondiale et est disposée à collaborer à leur solution. Elle se préoccupe notamment du grave problème du logement et espère être bientôt appelée à réaliser, dans le cadre des projets de construction des nouveaux bâtiments universitaires, ce Home étudiantin dont la nécessité n'est plus à démontrer.

Service Social Universitaire

Repas aux étudiants. — Pour les mois de Janvier, Février, Mars et Avril, le S. S. U. a distribué 3356 tickets de repas gratuits ou semi-gratuits à une soixantaine d'étudiants. Cela a représenté une dépense d'environ 30.000 francs. Notons que le Bureau Social de l'A. G. intervient pour le prix des repas de 5 de ces étudiants. D'autre part, les étudiants polonais reçoivent directement, par l'Union des Etudiants Catholiques des bons de repas gratuits pour le Restaurant de l'Union.

Vacances. — Le S. S. a pu désigner à nouveau 2 étudiants, anciens prisonniers politiques pour un séjour de deux mois dans le Home ouvert par la Croix-Rouge Danoise à Elseneur. Les départs ont eu lieu, fin Janvier et fin Mars. Le S. S. a pris contact avec le délégué des Auberges de la Jeunesse et a pu se procurer des renseignements concernant des voyages ou des échanges avec différents pays.

A l'heure actuelle des échanges d'étudiants sont possible avec les pays suivants, par l'intermédiaire de la Fédération des Etudiants de Belgique : Angleterre, France, Danemark, Suède, Norvège, Ecosse, Hollande, Suisse et Tchécoslovaquie.

Des camps de travail sont organisés en Hollande, Finlande, Suède, Angleterre, Tchécoslovaquie. De nombreuses inscriptions d'étudiants ont été reçues par le Service Social et le Bureau Social de l'A. G.

Bourses d'études. — Pour l'année académique en cours, 7 demandes de Bourses ont été adressées par l'intermédiaire du S. S. U. au Cercle des Bourses de l'Université.

Conférences. — La 3^e conférence éducative organisée par le S. S. a eu lieu le 30 avril. Elle a été donnée par le Professeur Legraye, qui a parlé des « Carrières Coloniales et du Centre Interfacultaire d'Etudes Coloniales ». A l'issue de cette causerie, dans une atmosphère très cordiale, les étudiants ont pu poser au Professeur Legraye des questions sur le sujet qu'il avait traité.

Dons. — Le S. S. a reçu depuis Janvier environ 1200 francs en dons divers.

Les Facultés et les Instituts

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Promotions et Distinctions

M. Paul Harsin, professeur ordinaire à notre Faculté, vient d'être nommé docteur *honoris causa* des Universités de Grenoble et de Lille.

Professeurs belges à l'étranger

M. le professeur Philippe Devaux a été invité à prendre part à l'Université de Lund (Suède) à une série de colloques sur la méthode de la recherche philosophique.

M. le chargé de cours J. Paulus a participé au Congrès International de Philosophie de Rome (15-20 novembre 1946) et présenté une communication sur le sujet : La philosophie et son langage.

Il a également assisté en qualité d'invité au meeting annuel de la « British Psychological Society » (Dartford, Kent, 10-15 avril 1947).

Doctorat

M. Jules Horrent, assistant (section de Philologie romane, cours de M. Delbouille), a subi avec grande distinction l'épreuve du doctorat en

Philosophie et Lettres (groupe : Philologie romane). M. Horrent avait consigné dans un copieux mémoire, fruit d'une enquête approfondie, les résultats de ses recherches sur la légende rolandienne dans la péninsule ibérique. Le jury de la section de Philologie romane s'était adjoint, comme membre étranger, en sa qualité de spécialiste, M. René Louis, professeur à l'Université de Lille.

Professeurs étrangers — Leçons et Conférences

La fin du deuxième trimestre de l'année académique a été marquée, à la Faculté de Philosophie et Lettres, par une série de brillantes conférences.

Occupait le premier la chaire M. Etienne Gilson, professeur au Collège de France. Bien que spécialiste de l'histoire de la philosophie médiévale, M. Gilson eut la coquetterie d'entretenir un public particulièrement nombreux et attentif (la Salle Académique se révéla quasiment trop exigüe) de « L'existentialisme ». Ce fut une leçon d'une haute dialectique, d'une clarté toute française, et d'une bien sympathique sérénité dans le jugement des valeurs.

Le lendemain, M. Gilson s'adressait aux étudiants. Il développa, à leur intention, non sans quelque amour du paradoxe, une thèse qu'il énonça ainsi : « Les origines anglo-saxonnes de l'humanisme européen », et qui consiste à remettre en lumière le rôle de Bède le Vénérable et d'Alcuin dans la renaissance des études latines.

M. Marcel Raymond, professeur à l'Université de Genève, est surtout connu par son livre capital : *De Baudelaire au surréalisme*. Mais les initiés savent qu'il avait commencé par s'occuper de Ronsard. Une leçon de séminaire, faite aux romanistes, permit au subtil exégète de la poésie française contemporaine de montrer, en Ronsard, un parfait virtuose de l'art baroque.

Le Genevois qu'est M. Marcel Raymond avait choisi pour sujet de sa conférence publique : « Jean-Jacques Rousseau et le sentiment de l'existence ». Les auditeurs furent très sensibles aux qualités de finesse et de charme qui distinguaient cette pénétrante étude menée sur les textes.

M. Lucien Febvre, professeur au Collège de France, a occupé, cette année académique, à l'Université libre de Bruxelles, avec beaucoup d'éclat, la Chaire Francqui. Déférent au désir de notre excellent collègue Léon-Ernest Halkin, l'éminent historien de la pensée religieuse avait accepté de venir à Liège. Les deux conférences qu'il fit furent verveuses à souhait.

« Qu'est-ce que l'Histoire ? » se demande M. Lucien Febvre. Et il conclut que l'Histoire n'est que branche morte si elle se coupe de la vie.

Une conférence faite l'après-midi du même jour donna l'occasion à notre hôte d'honneur de brosser une large synthèse où se résumaient ses nombreux travaux sur l'évolution du sentiment religieux à travers le XVI^e siècle.

MM. Etienne Gilson, Marcel Raymond et Lucien Febvre ont reçu, tous trois, la Médaille de l'Université. Ils ont bien voulu s'en déclarer très touchés.

* * *

Pour fêter notre distingué collègue gantois M. François L. Ganshof, qui terminait avec un plein succès le cycle de ses leçons de séminaire sur les institutions carolingiennes (sous les auspices de la Fondation Franqui), quelques collègues avaient organisé un dîner intime, dîner auquel Mme Ganshof eut la gentillesse d'assister. M. Lucien Febvre avait été associé à cette manifestation d'hommage et de gratitude.

Le lendemain, M. François L. Ganshof clôturait une vivante « Journée des historiens liégeois » par une causerie étincelante sur « Charlemagne ». En l'absence du doyen retenu à l'étranger, le pro-doyen remercia M. Ganshof, à qui il remit la Médaille de l'Université. Rendons hommage à la générosité de M. Ganshof, qui tint à faire cadeau à chacun de ses auditeurs d'un tiré à part de son intéressante contribution à l'Histoire économique de l'Europe publiée à Cambridge : *Medieval agrarian Society in its Prime (France, The Low Countries and Western Germany)*.

Institut Supérieur de Pédagogie

L'année académique qui s'achève a vu l'Institut Supérieur de Pédagogie reprendre toute son activité, qui avait été notablement ralentie en 1945, et même au début de 1946, par les suites de la guerre.

En effet, les locaux de l'Institut avaient souffert des bombardements de l'hiver 1944-1945 : outre les dégradations aux plafonds, portes et fenêtres, beaucoup d'appareils des laboratoires de pédagogie et psychologie expérimentales, exposés aux intempéries par suite du bris des vitrines, avaient été plus ou moins gravement détériorés.

D'autre part, le retard apporté à certaines nominations avait également ralenti l'activité de l'Institut. Les nominations nouvelles ont été les suivantes.

Mme A. Dubuisson-Brouha a succédé à M. J. Pirlot, décédé, pour le cours d'éléments de la biologie.

M. L. Remacle a succédé à M. A. Grégoire, admis à l'éméritat, pour le cours de phonétique et orthophonie.

M. A. Buttgenbach a succédé à M. J. Maquet, admis à l'éméritat, pour le cours de législation protectrice de l'enfance.

M. R. Piret a succédé à M. N. Braunshausen, admis à l'éméritat, pour les cours de psychologie expérimentale, psychologie différentielle (*partim*), psychotechnique et psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

M. J. Paulus a succédé à M. E. Janssens, déchargé sur sa demande, pour le cours de psychologie générale en candidature.

En outre, les cours de méthodologie et d'histoire de la pédagogie, laissés vacants par l'admission à l'éméritat de MM. A. Poissinger et L. Halkin, ne sont pas encore attribués à l'heure actuelle.

Le fait le plus important à signaler, en 1947, est l'inauguration d'une nouvelle section. En effet, un arrêté du Régent, en date du 13 janvier 1947 (*Moniteur* du 7 février) a créé à l'Institut — qui, aux termes de cet arrêté, s'appellera désormais « Institut Supérieur de Sciences pédagogiques » — une section délivrant le diplôme scientifique de licencié en orientation et sélection professionnelles. Les cours de la licence seront répartis sur deux années; y seront admissibles les porteurs d'un diplôme de candidat (grade légal ou scientifique). Cela permettra, non seulement aux pédagogues, mais aux médecins, ingénieurs, licenciés en philosophie ou en sciences, etc., qui s'intéressent à ces disciplines de grand avenir que constituent l'orientation et la sélection professionnelles, de poursuivre des études complémentaires dans ce sens. Le programme de la nouvelle licence comprend dix-sept cours. Plusieurs d'entre eux (p. ex. de biologie, psychologie, pédagogie) existent déjà à la licence en sciences pédagogiques. D'autres sont nouveaux : p. ex. orientation et sélection professionnelles, étude des professions, documentation de l'orienteur, etc. Des travaux pratiques, des stages et la rédaction d'un mémoire sont également prévus.

A l'occasion de l'inauguration de cette nouvelle section, l'Institut avait invité à sa tribune, les 18 et 19 avril 1947, sous les auspices du Patrioisme, l'éminent professeur de psychotechnique de l'Université de Paris, M. R. Bonnardel, qui a fait deux conférences ayant pour titres : « Les méthodes d'analyse factorielle et leur emploi en psychologie appliquée » — « Psychotechnique et sélection professionnelle ». Ces conférences ont obtenu un vif succès : les milieux industriels, tout comme les milieux pédagogiques, y étaient largement représentés.

Enfin, pour faire connaître davantage son activité en matière d'orientation et sélection professionnelles, l'Institut apportera son concours à la grande exposition de l'A. I. Lg., qui s'ouvrira le 2 août sous la dénomination : « Salon international de la Recherche scientifique et du Contrôle industriel ». Une série d'appareils et de tests d'un grand intérêt seront exposés; des démonstrations seront faites, notamment à l'intention des industriels et des ingénieurs qui s'intéressent aux questions relatives à l'utilisation rationnelle du « facteur humain » dans l'industrie.

R. Piret.

FACULTÉ DE DROIT

Création de Cours et Nomination

Un cours facultatif de droit pénal international a été créé à la Faculté de Droit par arrêté du Régent du 28 avril 1947.

Un arrêté du Régent du 30 avril a chargé de ce cours M. Stefan Glaser, docteur en droit et docteur en droit canon de l'Université de Lwow.

Juriste éminent, M. Stefan Glaser fut, avant guerre professeur de droit pénal aux Universités de Lublin et Vilna. Au début de la guerre, M. Glaser remplit les fonctions de directeur du département de la Justice dans le Gouvernement présidé par le général Sikorsky. Nommé ministre de Pologne en Belgique et au Luxembourg en 1941, il remplit sa mission auprès des gouvernements belge et luxembourgeois et fut un des premiers diplomates étrangers à rejoindre Bruxelles au mois de septembre 1944, immédiatement après la libération.

Professeurs étrangers et Conférences

M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de Droit de Paris et à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, a fait le 11 mars à 11 heures à la Faculté de Droit une conférence sur le « Droit canon et droit romain au Moyen Age ».

Le sujet annoncé pouvait paraître aride, mais il ne fallut pas longtemps au conférencier pour déridier son nombreux auditoire et lui prouver qu'un maître qui sait secouer la poussière des textes peut rendre passionnant les sujets apparemment les plus sévères en mettant constamment les esprits au contact de la vie.

M. Le Bras, qui était venu à Liège à l'invitation conjointe de la Faculté de Droit et du Séminaire d'histoire de la Faculté de philosophie et lettres, exposa à ce séminaire les méthodes de ses travaux sur la géographie religieuse en France et, à 17 heures, y donna une conférence publique sur « La pratique religieuse depuis le XVII^e siècle ».

Professeurs à l'étranger

M. le professeur Xavier Janne a été invité à donner deux conférences les 5 et 6 mai 1945 à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg. Ces conférences ont eu pour sujet : « Aspects comparés de la formation du droit dans les conceptions juridiques françaises et anglaises ».

M. André Buttgenbach, chargé de cours, a été invité à faire le 16 décembre 1946 à la Section des Finances publiques de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris une conférence, suivie d'échange de vues, sur « Le statut des établissements parastataux » et à faire le 22 décembre une communication sur le même sujet à l'Institut National des Sciences politiques de la même Université.

Ecole de Criminologie

Le 17 avril dernier, l'Ecole de Criminologie recevait pour la première fois un conférencier étranger. C'est M. le professeur J. Leclercq, Doyen de la Faculté de Médecine de Lille et Directeur de l'Institut de Médecine

légale et sociale en cette même ville, qui vint prendre la parole sur « Le certificat médical pré-nuptial ».

Ce sujet passionnant, au carrefour des préoccupations du médecin, du juriste et du moraliste, fut traité avec réalisme et bon sens. L'orateur exposa l'état de la législation en France. Il en fit voir les lacunes et proposa des réformes empreintes d'esprit de mesure, car il est hostile à l'institution de tout empêchement de mariage. Mais il semble bien que l'actuelle obligation de passer un examen médical pré-nuptial pourrait être complétée par l'obligation de communiquer au futur conjoint le résultat de cet examen.

Première manifestation publique de l'activité de l'Ecole de Criminologie, depuis son ouverture en novembre, cette conférence fait bien augurer du développement des travaux de cette jeune institution.

FACULTÉ DES SCIENCES

Deux de nos collègues ont été l'objet de distinctions très flatteuses : M. Godeaux a été reçu docteur honoris causa à l'Université de Bordeaux; M. Swings a été élu membre de l'Académie des Sciences de Belgique.

Au cours de ces derniers mois, la Faculté des Sciences a été honorée de la visite de M. Benoît Brouillette, professeur de géographie à l'Université de Montréal, qui a fait au séminaire de géographie deux conférences sur la Géographie du Canada.

Elle a également reçu comme hôte M. Gonzeth, professeur de mathématiques à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, qui a donné une série de leçons au séminaire de mathématiques de notre université.

Enfin, M. Dervichian, chef de travaux à l'Institut Pasteur, a fait à l'Institut de Chimie deux conférences remarquables sur les films moléculaires de protéines.

M. Dieu, assistant du cours de chimie-physique, a travaillé pendant les dernières semaines à l'Institut Pasteur de Paris.

M. Desreux effectue un séjour dans les laboratoires de chimie-physique du professeur The Svedberg, à Upsala.

M. Désirant, chercheur qualifié du F. N. R. S., poursuit depuis le début de l'année académique, des recherches aux basses températures au Royal Society Mond Laboratory à Cambridge.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Les Comités mixtes, une expérience intéressante

Une initiative intéressante et sans doute pleine de promesses vient d'être prise par la Faculté de Médecine de l'Université de Liège. A l'exemple des *Staff Student Committees* qui fonctionnent dans certaines universités

britanniques, la Faculté de Liège a institué une Commission permanente de cinq professeurs qu'elle a chargée d'entrer en contact avec les délégués des étudiants en Médecine et en Pharmacie et de discuter avec eux les réformes susceptibles d'améliorer les programmes et l'organisation des études.

Le temps n'est plus où les étudiants devaient accepter sans discussion les décisions que leurs maîtres laissaient tomber du haut de leurs tours d'ivoire. La Faculté a estimé que les premiers intéressés à un bon rendement de la machine universitaire, c'est-à-dire les étudiants eux-mêmes, devaient avoir voix au chapitre.

Les premiers résultats de ces amicales conversations sont encourageants et réconfortants : à de rares exceptions près, les quinze ou seize propositions formulées par les étudiants ont paru raisonnables et dignes d'être retenues. Sur rapport favorable de sa Commission, la Faculté décida de passer immédiatement à la réalisation d'ailleurs relativement aisée, d'une dizaine d'entre elles. Quelques autres, dont l'application est plus épineuse ou qui exigeraient une révision de la Loi organique de 1929, avec toutes les lenteurs et les complications que cela comporterait, seront soumises à un examen plus approfondi.

Donnons quelques exemples des questions, importantes ou secondaires, qui furent ainsi discutées en commun : modifications à apporter à l'horaire des cours de façon à en obtenir un meilleur rendement, transfert de certains cours d'une année d'études à une autre en vue d'arriver à un plus juste équilibre des disciplines enseignées, introduction de plus de souplesse dans la fixation des horaires des examens annuels, création de cours nouveaux, réforme de l'esprit de certains cours en suivant des directives nouvelles, organisation des stages hospitaliers, etc.

Ce que les professeurs, membres du Comité mixte, ont particulièrement apprécié, c'est la réelle maturité d'esprit et le jugement sain dont les étudiants firent preuve. Leurs revendications ne visèrent jamais à réduire systématiquement l'effort que l'on doit légitimement exiger de celui qui veut conquérir un diplôme universitaire : le fait que les étudiants réclamaient la création de cours nouveaux en apporte le témoignage réconfortant.

En somme, cette expérience, que d'aucuns pourraient juger audacieuse, a pris un bon départ : les conversations entre professeurs et élèves se maintinrent toujours sous le signe de la confiance la plus sympathique et de la plus parfaite courtoisie réciproque.

Les professeurs furent heureux de pouvoir accéder à presque tous les désirs exprimés par leurs élèves; mais aussi, ils s'obligèrent à leur exposer, comme à des hommes sensés et non comme à des enfants, les raisons très sérieuses qui, dans de rares occasions, devaient entraîner le rejet de leurs propositions.

On peut être assuré que, des nouveaux contacts qui se répéteront dans l'avenir, naîtra, pour le bien commun, un sentiment de cohésion, sans cesse plus amicale, entre les maîtres et leurs disciples.

Professeurs étrangers et Professeurs belges à l'étranger

Dans le cadre des accords culturels franco-belges, M. le Professeur Albert Lespagnol de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lille a donné dans l'auditoire de l'Institut de Pharmacie, une série de leçons de chimie pharmaceutique organique.

Ces leçons, qui toutes ont été suivies par un public nombreux composé de professeurs, étudiants, pharmaciens et chimistes, ont remporté le plus vif succès; elles ont illustré d'une façon remarquable, les magnifiques résultats de la collaboration des pionniers de la pharmacodynamie et de la chimie organique.

Ces conférences seront publiées dans la collection « Médecine et Biologie » (Paris, Masson et Liège, Desoer) que dirige le professeur M. Florin.

M. Ch. Lapière, chef de travaux, et M. Fl. Ullrich, assistant, bénéficiant des accords culturels hollandais-belges, ont fait un séjour d'étude au laboratoire de M. le Professeur Havinga à Leyde.

Le professeur L. Brull a pris part, en qualité de rapporteur, à la réunion annuelle de la Société Suisse de Médecine Interne à Rheinfelden, les 3 et 4 mai 1947. Il a fait deux conférences à Genève, le 7 mai à la Faculté de Médecine et le 8 mai à la Société Médicale.

Le professeur Bacq a été invité par la Faculté de Médecine de Montevideo (Uruguay) à diriger des travaux de recherches et à donner des leçons à l'Institut de Physiologie de cette Faculté. Il a séjourné de fin août à fin novembre 1945 et a eu l'occasion de travailler en collaboration avec les professeurs Bennati, Petrillo, Isola, ainsi qu'avec sept Agrégés et étudiants. A la fin de sa mission, le Dr Bacq a présenté à la Société de Biologie de Montevideo quatorze travaux effectués sous sa direction sur des sujets variés et a rendu hommage à la mémoire de son maître W. B. Cannon.

Au cours de son séjour en Amérique du Sud, le Professeur Bacq a en outre donné une conférence à l'Académie de Médecine de Buenos-Aires, à l'invitation du professeur B. Houssay.

Le Dr Vanremootere, assistant du Prof. Bacq, est Fellow de la B.A.E.F. (Belgo-American Educational Foundation) au département des maladies cardiovasculaires du Michael Reese Hospital de Chicago, où il travaille sous la direction du Prof. L. N. Katz.

Il vient d'obtenir un renouvellement de son mandat et rentrera en Belgique en octobre 1948.

Promotions et Personalia

M. le professeur R. Vivario a été nommé vice-président de la section « Nutrition et technologie alimentaire » de la F. A. O.

M. le professeur C. Stainier a été élu membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine de Belgique et membre correspondant étranger de l'Académie de Pharmacie de Paris.

Le docteur P. Moureau a été invité à donner dans le cadre du Cours de Sérologie organisé par l'Institut Pasteur de Paris une série de 5 leçons, accompagnées de travaux pratiques sur les groupes et facteurs sanguins. Ces leçons ont eu lieu du 5 au 8 mai 1947.

Le docteur P. Moureau vient d'être nommé vice-président du 24^e Congrès de Médecine légale et sociale de Langue française, qui se tiendra à Lausanne en 1948.

Institut Supérieur d'Education Physique

La guerre a été une épreuve particulièrement dure pour l'Institut d'Education Physique car il y a perdu pratiquement tout ce qu'il possédait en fait de locaux et de matériel. En 1940, il disposait de l'ancienne abbaye du Val-Benoît où on avait aménagé une salle de cours, une bibliothèque, une salle de travaux pratiques et de vastes laboratoires pourvus d'un équipement moderne. A proximité immédiate devait s'élever un nouveau bâtiment destiné à abriter une salle de gymnastique, une piscine, etc.; les fondations venaient d'en être terminées quand la guerre éclata. De tout cela, il ne reste plus rien que des pans de murs et des décombres. Les cours, aussi bien théoriques que pratiques, sont cependant assurés, grâce notamment à l'hospitalité que la Province de Liège veut bien nous accorder dans son Institut de la rue Beekman, mais le manque de locaux n'en constitue pas moins pour l'Institut universitaire un grave handicap.

En dépit de cette situation, la population estudiantine est en augmentation constante : elle dépasse la vingtaine pour l'année en cours et il est vraisemblable que le nombre d'élèves sera encore plus élevé l'an prochain. L'intérêt manifesté par les jeunes gens pour les études menant au professorat de l'éducation physique s'explique sans doute en grande partie par le fait que, contrairement à beaucoup d'autres, cette profession n'est pas encore encombrée. Il est remarquable, en effet, que la plupart des élèves de l'Institut trouvent une situation dans l'enseignement officiel avant même d'avoir obtenu leur diplôme final.

La Revue Médicale de Liège

Rédacteur en Chef : L. Brull; Secrétaire de Rédaction : A. Lambrechts.

Cette revue a été fondée le 1^{er} juillet 1946 avec le concours de la Faculté de Médecine, des médecins des Hospices civils, des Associations Médicales Professionnelles, dans le but de promouvoir le rayonnement de l'Université de Liège.

La *Revue Médicale de Liège* est essentiellement une revue permettant au médecin praticien de se documenter sur l'évolution des idées médicales et thérapeutiques scientifiques et modernes.

Ses colonnes sont ouvertes à toutes les autorités médicales belges ou étrangères; mais les médecins — professeurs, agrégés, assistants et anciens assistants — liégeois y exposent leurs travaux d'une façon prépondérante, ce qui crée dans la *Revue Médicale* une atmosphère universitaire liégeoise, que les anciens élèves de notre Alma Mater y retrouvent avec sympathie. Cette ambiance est entretenue par des nouvelles universitaires et facultaires locales (distinctions, conférences, nominations, etc., etc...).

L'enseignement postuniversitaire trouve donc nécessairement une large place dans notre journal. La Société Médico-Chirurgicale de Liège y publie les comptes rendus de ses séances. Les activités de l'Association des Anciens Elèves de la Faculté de Médecine de Liège (A. M. Lg.) y seront relatées.

La *Revue Médicale de Liège* compte déjà près de mille abonnés et possède un service d'échanges avec les principaux journaux médicaux mondiaux.

La Maison des Médecins

Le 30 novembre 1946, dans une atmosphère enthousiaste, la Maison des Médecins a ouvert officiellement ses portes aux Esculapes liégeois.

Grâce à leurs efforts tenaces et persévérants, grâce à l'aide de leurs pairs, à l'Union Médicale Liégeoise, marraine de la nouvelle demeure, aux soutiens, spécialement à celui des maisons pharmaceutiques, les docteurs Lucien Leclercq, Jacques Roskam, Pierre Firket, Georges de Melinne, Jean Bobon, Léon Linder, Georges Leplat, Oscar Gosselin et Pierre Wilkin ont pu réaliser un vieux rêve cher à bien des anciens.

La création de la Maison des Médecins était devenue une nécessité urgente. Cette maison devait être un centre médical où se tiendraient réunions professionnelles et scientifiques, où, sans contrainte et avec dignité, les problèmes angoissants et complexes que soulève un labeur âpre et délicat seraient discutés.

Les médecins demandaient un home où, pour un instant écartés des misères humaines, il leur serait donné de jouir avec quelque tranquillité de manifestations et de lectures scientifiques, artistiques et littéraires. Ils désiraient un salon où jeunes et vieux pourraient associer leur débordante jeunesse et leur précieuse expérience, un club où se retrouver, se voir, se revoir encore, vivre davantage ensemble, se mieux connaître et donc s'estimer, créerait une solidarité confraternelle que l'esprit d'indépendance et d'isolement avait écartée de leurs préoccupations.

Pour ce faire, le prestige du Corps Médical exigeait une maison droite et luxueuse. Le 27, Avenue Rogier, acquis, transformé et magistralement métamorphosé par les promoteurs de la Maison, a réalisé tous ces souhaits, a comblé tous ces désirs.

En quelques mois les salons confortables et artistiquement décorés ont accueilli des autorités ministérielles, universitaires, provinciales, militaires, des magistrats, des membres du barreau et surtout des médecins venus de partout; des artistes et des conférenciers y ont été applaudis, des soirées musicales y ont été particulièrement goûtées.

La Salle de Réunion a vu de multiples assemblées de la plupart des associations médicales.

Le Club a entendu s'ouvrir de nombreux débats, discuter et résoudre des problèmes de tout genre, se créer des amitiés nouvelles.

Le Bar a rapproché, en réunions joyeuses et intimes, en parties de bridge animées, de nombreux confrères isolés antérieurement.

Les diverses revues ont intéressé bien des lecteurs.

Cependant l'œuvre créée date de six mois à peine. Elle va s'amplifier encore sous l'impulsion de tous les médecins. De semaine en semaine la vitalité de la Maison s'intensifie. De nouvelles activités y éclosent, de nouveaux membres adhèrent, des visiteurs locaux ou étrangers, médecins ou non médecins, marquent leur sympathie.

Dès à présent la saison 1947-48 s'annonce brillante. Le nouveau centre médical administratif, le foyer intellectuel, artistique et de délassément qu'est la Maison des Médecins rehausse singulièrement la dignité de notre Corps Médical presque exclusivement issu de l'Alma Mater liégeoise.

Le Secrétaire,

Dr Gabriel Delrée.

Journées d'enseignement médical post-universitaire et fondation de l'A. M. Lg.

La Faculté de Médecine de notre Université, soucieuse de rester en liaison spirituelle avec ses anciens élèves et de leur apporter le bénéfice de ses activités et de son enseignement, a organisé du 6 au 8 juin des journées médicales d'études post-universitaires.

Les titulaires de nos différentes chaires sont venus dans un cycle de conférences, choisies précisément à l'intention de médecins praticiens, exposer et mettre au point les grandes et toutes dernières questions à l'ordre du jour en pathologie.

C'est ainsi, par exemple, qu'une de ces journées fut consacrée entièrement à l'étude de cet étonnant produit qu'est la pénicilline et, on peut le dire, à ses miracles.

Après que M. le professeur Gratia en eut, dans un exposé d'une très haute science, considéré le point de vue biologique, tour à tour MM. les professeurs et docteurs Roskam, Plumier, Christophe, Destrée, Gosselin, Forêt, Orban, Carpentier, Weekers, Dumont et tous aussi d'une même science et d'un même talent, en présentèrent les applications thérapeutiques aux différents domaines de leur spécialité.

Signalons encore les conférences très remarquées du Dr Mme Louis-Bar sur les phacomatoses, du Dr Mme Dumont-Ruyters sur le sort des gastrectomisés, du professeur Lapière sur le traitement actuel de la syphilis, du professeur Forêt sur l'hypertrophie de la prostate, du professeur Esser sur l'électrocardiogramme, du professeur Moureau sur les incompatibilités

sanguines, du professeur Bacq sur les corps thioloprives, du Dr agrégé Lambrechts sur la thérapeutique martiale, du Dr agrégé Coppée sur la physiologie de l'oreille dans ses acquisitions récentes, du Dr Renard sur le traitement des affections hépatiques, du Dr Duesberg sur les sulfamidés en dermatologie, du Dr Crismer sur le diagnostic différentiel des diarrhées, du Dr Swalue sur la thérapeutique anticoagulante, du Dr Hugues sur les injections de novocaïne en médecine interne et du Dr Thomas sur les moyens actuels de collapsothérapie dans la tuberculose.

Signalons tout particulièrement les brillants exposés de M. le professeur Brull sur l'étude et la thérapeutique de la maladie de Basedow et de MM. les professeurs Orban et Christophe révélant à leur auditoire ce qu'on peut attendre, aujourd'hui, des ressources qu'offrent, à l'exploration et au traitement des troubles circulatoires, l'artériographie et l'artériectomie.

Il faudrait, pour être complet, citer encore bien des initiatives et des efforts. Qu'on veuille bien nous excuser si nous en avons oublié.

Et voilà la tâche qui fut accomplie et vous imaginez ce que les médecins praticiens en ont pu retirer d'enseignement et de bénéfice.

De partout, ils avaient répondu, nombreux, à cet appel de leur Faculté. De toutes les provinces du pays, on a vu quelque trois cents anciens élèves, des promotions les plus lointaines aux plus récentes, revenir s'asseoir sur les bancs des amphithéâtres de leur cher et vieil hôpital de Bavière et suivre avec le plus vif intérêt les belles leçons qu'on leur avait réservées.

A ces journées de travail, il fallait nécessairement des heures de détente. La partie récréative n'a pas été négligée. C'est ainsi que nos hôtes ont été très aimablement reçus par la Municipalité et le Syndicat de tourisme de Chaudfontaine et qu'une soirée leur a été offerte à la Maison des Médecins où les sympathiques artistes de « l'Ane qui Reye » se sont dépensés dans le meilleur de leur répertoire, de leur saine gaité et de leur savoureux esprit wallons.

En clôture de leurs travaux et suivant la tradition, un banquet réunit les congressistes. Maîtres et élèves se retrouvèrent une dernière fois autour d'une même table et dans un dernier moment d'amitié et d'émotion. Le professeur Leplat dans un discours, dont la sobriété mettait en relief toute la hauteur de la pensée, évoqua d'abord pieusement la mémoire de ceux des nôtres qui étaient tombés pour la Patrie et salua leur héroïsme et leur sacrifice, puis ils assura ses confrères de la sollicitude de la Faculté, félicita les organisateurs de ces journées, montra ce qu'elles avaient obtenu de succès, dit les raisons qu'avaient les anciens élèves de Liège, pétris d'une même formation, nourris d'un même lait, animés des mêmes sentiments, de se grouper, de collaborer à une même tâche, pour la grandeur de leur Université et la grandeur de la Belgique.

En organisant ces cours d'enseignement postuniversitaire, la Faculté de Médecine répondait à la pensée de ses anciens élèves, car de leur côté précisément et depuis longtemps, ils avaient exprimé ce souhait de demeurer sous l'égide et la tutelle de leur Alma Mater, d'en rester les enfants, de

former une grande famille médicale liégeoise et de créer l'Association des Médecins sortis de Liège : l'A. M. Lg., une association attachée à sa Faculté de Médecine comme l'est l'A. I. Lg. à sa Faculté Technique et d'activité et de rayonnement et d'idéal semblables.

Cette A. M. Lg ne pouvait, pour se fonder, pour réunir sa première assemblée inaugurale, trouver d'occasion plus propice que ces Journées Médicales, d'atmosphère plus chaleureuse, de diapason plus élevé, d'unisson plus parfait et d'état d'âme plus réceptif.

Elle est née aujourd'hui, ses statuts sont établis, son comité est formé, et déjà elle est bien vivante. Sous la présidence du professeur Jacques Roskam, sous les vice-présidences du professeur Jean Firket et du docteur Jean Derouaux, sous le secrétariat du docteur Mignolet et avec la bonne volonté d'un groupe de médecins représentant toutes les régions du pays et toutes les promotions, elle promet les plus belles destinées.

R. Reynders.

A l'Institut de Pharmacie

Association des Anciens Elèves. — Au cours de cette année académique, l'Association des Anciens Elèves de l'Institut de Pharmacie a organisé, en collaboration avec l'Union des Pharmaciens de Liège, un cycle de conférences. Les sujets suivants ont été traités :

« Les unités en pharmacie », par M. L. Leclercq.

« Le D.D.T. », par M. G. P. Weil.

« Notions d'hormonologie », par MM. C. Heusghem et Collard.

« Le pH », par M. le professeur Chandelle.

Enseignement post-universitaire. — Une série de travaux pratiques complémentaires d'analyse des médicaments aura lieu à l'Institut de Pharmacie du 14 au 19 juillet prochain sous la direction du professeur Stainier. Le programme comprend 10 séances spécialement consacrées à l'identification des médicaments les plus importants.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Le professeur N. Oulianoff de l'Université de Lausanne a fait, à l'Institut de Géologie, une série de quatre conférences relatives à la géologie des Alpes.

* * *

Le professeur Edelman, recteur de l'Institut Agronomique de l'Etat à Wageningen (Pays-Bas), a dirigé une excursion qu'il avait organisée pour les étudiants spécialisés en géologie de l'Université de Liège.

Le professeur Legraye a fait une causerie à la radio de l'I. N. R. sur le Centre Interfacultaire d'Etudes Coloniales de l'Université.

* * *

M. M. Rousseau a été chargé de faire à la Faculté des Sciences Appliquées le cours d'Etude et Projets des Installations électriques.

* * *

M. Waterman, professeur de chimie industrielle à l'Ecole polytechnique de Delft, a fait à l'Université de Liège, à l'invitation de la Faculté, quatre conférences les 12, 13, 14 et 16 mai.

* * *

M. F. Campus a représenté la Faculté au 2^e Centenaire de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de France qui a été célébré à Paris les 20 et 21 juin.

* * *

M. P. Fourmarier Sr a représenté l'Université de Liège à la Conférence Internationale de Séismologie tenue à Strasbourg du 4 au 9 juillet.

* * *

Le prix décennal Charles Hanocq a été décerné à M. Lucien Leloup, chef de travaux à l'Université, pour son mémoire sur le graissage onctueux des paliers lisses.

* * *

Le Bureau de la Faculté pour l'année académique 1947-1948 a été constitué comme suit : Doyen : M. A. Gillet. Secrétaire : M. P. Fourmarier Jr.

La Vie universitaire en Belgique

Institut universitaire d'Information sociale et économique

I. N. S. O. C.

Centre belge pour l'étude de l'opinion publique
et des marchés

(A. S. B. L., Parc Léopold, Bruxelles)

Nous croyons intéressant de donner quelques indications sur cette nouvelle institution, créée en 1946.

« Les méthodes appliquées dans l'étude de l'opinion publique et des marchés, et des problèmes économiques et sociaux en général, par sondages ou par échantillonnages, ont été souvent mises à l'épreuve; elles ont subi de nombreux perfectionnements et elles sont à présent très sûres.

» Le procédé des sondages ou des échantillonnages, qui peut être employé dans bien des domaines, est particulièrement efficace dans l'étude de phénomènes humains qui accompagnent ou constituent la vie politique, économique et sociale d'un pays.

» Un groupe de professeurs, appartenant aux quatre universités du pays, ont pensé qu'un Institut appliquant objectivement ces méthodes, pourrait rendre de grands services en Belgique.

» Ils sont convaincus que la connaissance précise de l'opinion publique, des grands courants psychologiques et de certaines situations ou tendances économiques et sociales, peut être pour les éléments dirigeants du pays d'une utilité inappréciable; elle peut les aider à prendre conscience des besoins de la Nation et les éclairer dans l'examen de toutes les mesures de précaution, de redressement ou de réforme qu'ils seraient amenés à envisager dans le domaine politique, dans le domaine économique et dans le domaine social. »

En conséquence les *but et activités de l'Institut* ont été fixés comme suit :

1^o L'Institut prend l'initiative de faire des études, des enquêtes et des sondages sur toutes les questions proposées par le directeur-administrateur et acceptées par le Collège scientifique, ainsi que sur des questions proposées directement par le Collège scientifique ou l'un de ses membres, le Collège scientifique étant d'accord.

2^o L'Institut procède aux études, enquêtes et sondages sur des questions proposées par les abonnés (éventuellement par des non-abonnés) et acceptées par le Collège scientifique.

3^o L'Institut publie au moins 6 Bulletins par an (Bulletins d'informations) qui font connaître aux abonnés les résultats des diverses investigations et études.

Dans ce bulletin pourront aussi paraître, d'accord avec les abonnés (éventuellement les non-abonnés) intéressés les réponses aux questions posées par eux. Les réponses aux questions des abonnés et des non-abonnés, non publiées, sont communiquées directement et exclusivement à ceux qui les ont posées.

4^o L'Institut publie occasionnellement certaines études relatives aux marchés et des études d'ensemble sur des questions d'actualité sociale et économiques et dont les données ont été recueillies par les méthodes habituellement appliquées par l'Institut.

5^o L'Institut est en rapport avec les Instituts d'opinion publique et des marchés d'autres pays et il pourra reproduire dans son Bulletin les résultats de leurs travaux.

Conseil d'administration. — L'association est administrée par un conseil composé de neuf membres au moins, deux par université, nommés pour dix ans. Chaque université sera toujours représentée par un nombre égal d'administrateurs. Le président ne représente aucune université.

Les membres actuels du Conseil d'administration sont :

M. Jacquemyns Guillaume, président, professeur à l'Université de Bruxelles, directeur-administrateur.

M. Blankaert Edgard, recteur de l'Université de Gand, vice-président.

M. Cox Jacques, recteur de l'Université de Bruxelles, vice-président.

M. Graulich Léon, recteur de l'Université de Liège, vice-président.

M. Thuybaert Prosper, professeur à l'Université de Louvain, vice-président.

M. Dor Georges, professeur à l'Université de Liège.

M. Haesaert Jean, professeur à l'Université de Gand.

M. Liénard Robert, professeur à l'Université de Louvain.

M. Van den Dungen Frans, prorecteur de l'université de Bruxelles, Haut Commissaire à la Recherche Scientifique.

Collège scientifique. — Le directeur-administrateur est assisté d'un Collège scientifique, composé exclusivement de professeurs appartenant aux quatre Universités du pays, et à raison de deux ou trois pour chaque Université, qu'il consulte régulièrement, à qui il communique les projets d'activité scientifique de l'Institut.

Ce collège dont les membres sont désignés pour une durée illimitée se recrute par cooptation.

Les membres actuels sont :

M. Cnopz Juan, professeur à l'Université de Gand.

M. Dehousse Fernand, professeur à l'Université de Liège.

M. Deleener Georges, professeur à l'Université de Bruxelles.

- M. Horion Paul, professeur à l'Université de Liège.
M. Smets Georges, professeur à l'Université de Bruxelles.
M. Vandeputte Robert, professeur à l'Université de Louvain.
M. Velge Henri, professeur à l'Université de Louvain.

Il existe également un *Comité de consultation économique et sociale* dans lequel siègent des personnalités représentatives du monde administratif, scientifique, économique et social, choisies par le directeur-administrateur avec l'accord du Collège scientifique.

Enfin l'Institut a des *correspondants régionaux et locaux*, connaissant bien un milieu déterminé, et qui effectueront, pour l'Institut les « sondages » qui leur seront demandés.

Peuvent devenir *membres de l'Association* les personnes physiques de nationalité belge et faisant partie du corps professoral d'une Université belge. Chaque université compte à peu près un nombre égal de membres.

L'Institut possède également des *abonnés* qui effectuent annuellement un versement de 7500 francs. (C. C. P. 2701.65 de l'Institut universitaire d'information économique et sociale, « Insoc », Parc Léopold, Bruxelles.)

Les organismes officiels ou privés qui subventionnent l'Institut fixent une fois pour toutes, soit annuellement, soit périodiquement, le montant de leurs subsides.

Les abonnés et ces organismes reçoivent toutes les publications (périodiques ou autres) de l'Institut. Ils ont le droit exclusif, après accord préalable du directeur-administrateur, de reproduire les informations parues dans le bulletin périodique.

Ils peuvent confier à l'Institut des sondages, des investigations, des enquêtes et l'étude de certains problèmes. Le Collège scientifique juge dans quelle mesure il pourra être donné suite à ces demandes de travaux (opportunité, personnel scientifique nécessaire, possibilités financières). L'Institut demande éventuellement à l'intéressé une indemnité pour couvrir, en partie, les frais de ces travaux.

Les abonnés et les organismes qui subventionnent l'Institut peuvent en tout temps consulter le directeur-administrateur de l'Institut et lui faire des suggestions. Ils sont réunis au moins une fois par an par le directeur-administrateur et le Collège scientifique ⁽¹⁾.

Création d'une section liégeoise du Cercle des Alumni

Le lundi 10 février 1947, les Alumni de la région liégeoise étaient conviés à se réunir dans le but d'envisager la création d'une section liégeoise du Cercle des Alumni.

Le Prof. Bacq, président du Cercle des Alumni justifia la constitution de sections régionales du Cercle des Alumni et proposa la création d'une

(1) Extrait du Bulletin n° 1, janvier-mars 1946, « Insoc », parc Léopold, Bruxelles, 1946.

section liégeoise, la première en date. Furent désignés comme président, M. M. Chèvremont et comme secrétaire, M. R. Charlier.

Dès sa constitution, la section liégeoise prit l'initiative d'organiser un rassemblement général des Alumni liégeois dont le but principal était, tout en fournissant aux Alumni liégeois de faire plus ample connaissance, de « prendre le pouls » de jeunes universitaires, lauréats de la Fondation Universitaire, parrainés par certains Alumni liégeois. Cette réunion eut lieu fin mars; à cette occasion, un souper « démocratique » rassembla une cinquantaine d'Alumni et filleuls en une franche camaraderie.

C'est la section liégeoise qui organisera en juin prochain l'Assemblée Générale du Cercle des Alumni qui aura lieu à Liège, et comportera, outre la partie administrative traditionnelle, un lunch à la Maison des Etudiants ainsi qu'une promenade en « mouche » jusqu'à Visé.

Activité de l'I. R. S. I. A.

1. — Subside de recherches

Un subside a été accordé au Comité belge pour l'étude des argiles afin de poursuivre l'étude des gisements argileux et siliceux belges et de la meilleure utilisation industrielle à donner à ces matériaux conformément à sa politique.

L'I. R. S. I. A. s'est efforcé d'intéresser un très grand nombre de laboratoires à ces recherches. C'est ainsi que participeront aux travaux MM. Calembert (pour la partie géologique) et Michot (partie minéralogique).

2. — Bourse

Une bourse de spécialisation a été accordée à M. Tarte, licencié en sciences chimiques. Il travaillera sous la direction du professeur D'Or sur l'isolement de l'isotope N_{18} par voie chimique.

L'Université et la vie publique

Commission préparatoire pour l'octroi des bourses universitaires de l'Etat

Cette Commission, chargée de préparer l'arrêté royal réglant l'application de la loi créant les bourses d'études universitaires de l'Etat vient de terminer ses travaux.

Composée des recteurs des quatre Universités, du directeur de la Fondation Universitaire et d'un délégué de l'enseignement technique, elle était présidée par notre collègue le professeur Marcel Florkin.

Exposition internationale du matériel didactique moderne

Dans un article paru dans *Nature* du 19 avril dernier, Thomas Martin, rapportant les résultats d'une enquête approfondie sur l'état actuel de l'équipement scientifique dans les différents pays d'Europe, écrit : « In certain countries which have suffered heavy losses, among them Belgium, Holland and Czechoslovakia, the energy and initiative with which the problems of educational reconstruction are being tackled are most impressive ».

Pour mettre en évidence une fois de plus cette volonté nationale de la restauration de la technique de l'enseignement à tous ses degrés, le Secrétariat général du Ministère de l'Instruction publique organise du 22 juin au 21 juillet 1947, dans les locaux de l'Athénée d'Etterbeek une Exposition internationale du Matériel didactique moderne qui rassemblera les meilleurs prototypes de mobilier et de matériel didactique réalisés dans tous les pays selon les conceptions les plus neuves. Cette exposition a le dessein de faire connaître au personnel enseignant de tous les degrés, l'effort original des spécialistes du monde entier. Elle veut aussi éclairer le chef de famille, l'éducateur et le chef d'entreprise dans les domaines des techniques de l'apprentissage, et des méthodes nouvelles d'orientation. Elle vise enfin à préparer le développement matériel et technique de tous les établissements d'instruction.

On ne pourrait mieux affirmer la volonté qui anime les hauts fonctionnaires du département, de rendre effective une réforme à laquelle préludent la reconstitution des Conseils de perfectionnement et la constitution de Commissions de liaison entre les degrés divers de l'enseignement. De telles initiatives doivent attirer l'attention la plus diligente de l'Université puisque non seulement elle enseigne, mais elle enseigne à enseigner lorsqu'elle forme les professeurs de l'enseignement moyen et puisqu'elle manifeste, par l'existence d'un Institut de Pédagogie annexé à une de ses Facultés, son propos de mener la recherche dans le champ pédagogique.

Une des activités majeures de l'Exposition se manifestera dans le domaine du cinéma éducatif et scientifique où le Département se propose de réunir dans les années prochaines une riche collection de matériel dans laquelle pourront puiser les éducateurs. Sans doute cette cinémathèque devra-t-elle largement se fournir à l'étranger, mais il importe qu'elle trouve des sources nationales dans un effort créateur de nos hommes de science. L'instrument qui leur manquait est maintenant à leur disposition depuis la création en février dernier de l'Institut National de Cinématographie Scientifique (1),

(1) Conseil d'administration : M. Florin, Professeur à l'Université de Liège, Président; P. Brien, Professeur à l'Université de Bruxelles, Vice-président; Luc Haesaerts, Directeur général du Séminaire des Arts, Secrétaire général; H. d'Ursel, Directeur de l'Ecran du Séminaire des Arts; A. Thirifays, Secrétaire de la Cinémathèque de Belgique; P. Vermeulen, Ministre de l'Intérieur, Président de la Cinémathèque de Belgique. Le siège de l'Institut est au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

ouillé déjà pour l'exécution de films documentaires de tous ordres. L'Institut n'a pas l'unique but de réaliser des films scientifiques et documentaires en vue de la recherche, de l'enseignement et de la vulgarisation. Il veut en outre créer ce centre de contact qui a fait défaut jusqu'à présent entre ceux qui réclament le concours du film et les techniciens du cinéma. Il est en rapport étroit avec les organismes étrangers qui poursuivent le même but. Il rassemblera la documentation nécessaire quant aux films déjà existants et assurera leur circulation. Il concourra en outre à assurer au cinéma, auteur de tant de méfaits et de tant de mauvaises actions, un domaine de grandeur et de beauté.

Les inventeurs du cinéma n'avaient que le but de servir la Science et leur stupéfaction serait grande de voir à quel point leur enfant a conquis un monde auquel il prodigue plus de ravages que de bienfaits. « Aujourd'hui, écrit justement Henri Laugier, tout enfant de quinze ans, de toutes les classes de la Société, a vu, un grand nombre de fois, les gratte-ciel de New-York, les ports de l'Extrême-Orient, les glaces du Groenland, la vie mystérieuse des forêts vierges, les sables du Sahara, les monastères du Thibet, le Parthénon et le Kremlin, l'Alaska et la Terre de Feu. Tout enfant de quinze ans a vu la vie tragique des travailleurs, celle des hommes du rail et de la mine, celle des docks et des bas-fonds, des ports et des grandes villes; il a vu la vie corrompue de l'écume des quartiers de plaisir, dans les agglomérations humaines. Les romans filmés ont rendu familiers à tous les enfants, tous les éternels néants qui agitent l'âme humaine, tous les mystères douloureux de la vie, de l'amour et de la mort. Toute la Jeunesse a vécu dans des contacts fréquents avec toutes les grandeurs, toutes les tendresses, toutes les perversions et tous les crimes. Alors que dans tous les pays, les maîtres de toutes les écoles enseignent distraitement dans une atmosphère d'ennui les principes de la morale individuelle et collective, toute la Jeunesse de tous les pays est roulée dans un flot torrentiel d'images saisissantes, émouvantes, qui forment son esprit, son caractère, ses aspirations, son comportement dans la vie. Ce flot désordonné, anarchique, saisit les jeunes esprits et les cœurs frais, à un moment où les uns et les autres sont réceptifs. La nuit, toute la Jeunesse rêve des impressions qu'elle a reçues la veille à l'écran. » Et que sera-ce lorsque le cinéma, porté par les ondes, ira chercher l'homme chez lui et le traquera jusque dans les plus lointains refuges ?

Aussi s'étonne-t-on que le contraste entre le caractère rudimentaire et incertain des moyens du cinéma et la puissance des actions et des résultats qu'engendrent ces moyens n'ait pas attiré plus tôt l'attention des hommes d'études. Saluons donc la création, à Paris, d'une « Association pour la Recherche filmologique » dont le Comité Directeur groupe, parmi les savants, les universitaires, les écrivains et les spécialistes du cinéma, des personnalités telles que Mario Roques, Henri Wallon, Gaston Bachelard, Jean Guehenno, Paul Montel, Albert Pauphilet, André Chamson, Jean Painlevé, René Clair, etc. La recherche filmologique est « l'étude du film cinématographique et des effets, sur les individus et sur les groupes, de sa présentation et de sa communication au public ».

L'Association prépare la fondation d'un Centre International de Filmologie et il faut espérer qu'elle nous apportera l'explication d'un phénomène mystérieux, c'est que l'élite ait poursuivi au cinéma « une sorte de dégustation complaisante des médiocrités de l'esprit » comme dit M. Cohen-Seat.

Quoi qu'il en soit, il serait puéril de nier la place que tient ce condottiere qu'est le cinéma dans ce qu'on peut, sans exagérer, appeler l'ère « post-cinématographique » de l'histoire de la civilisation. La pénétration de plus en plus étendue du cinéma dans l'éducation, et en particulier l'usage de plus en plus étendu du film scientifique et du film artistique, sont des remèdes qui doivent être administrés au plus vite.

Celui qui a été nourri de Racine, de Corneille, de Molière et de La Bruyère n'aura jamais l'idée de lire un de ces romans de quatre sous que les midinettes achètent dans les kiosques à journaux. Ainsi, celui qui aura vu à l'école beaucoup de films de qualité repoussera-t-il instinctivement l'abominable cuisine que nos contemporains absorbent souvent avec une passivité qui tient de la dépravation.

M. Florkin.

La Vie universitaire à l'Étranger et les organismes universitaires internationaux

L'INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF UNIVERSITY PROFESSORS AND LECTURERS (I.A.U.P.L.)
ET SON GROUPE NATIONAL BELGE :
UNIVERSITAS BELGICA

La fondation de l'I. A. U. P. L. et d'« Universitas Belgica »

Un des faits qui retiendront probablement l'attention des moralistes de l'avenir sera l'opposition entre les espoirs de rénovation sociale exprimés de toute part durant la guerre, les projets formulés pour aider à les concrétiser, et la faiblesse des réalisations effectivement obtenues. Sous l'empire des conditions adverses, les intellectuels ont été portés à réfléchir sur les causes des désastres assaillant la société et à imaginer les remèdes capables d'éviter ceux-ci. Ils ont vu plus clairement la part de responsabilité qui repose sur leurs épaules et se sont proposé d'engager à fond leur action pour aider l'humanité à trouver sa vraie voie. Mais une fois la tourmente passée, ils ont été, pour la plupart, repris par les charges de leur état, le souci de leur avenir personnel, la préoccupation de leur œuvre originale, bref, tout ce qui alimente leur individualisme traditionnel.

Il y a eu, néanmoins, une tentative intéressante accomplie par des universitaires de divers pays, et en particulier par des Belges. Elle a eu pour point de départ l'association formée à Londres, durant les hostilités, par les professeurs émigrés des divers pays alliés. Sous l'impulsion du Prof. Glaser, éminent juriste international, ces personnalités avaient procédé à des études coordonnées sur un grand nombre de questions concernant l'enseignement supérieur et la politique universitaire. Les avantages et l'agrément qu'ils y avaient trouvés leur firent désirer que cette collaboration amicale puisse se continuer et s'étendre après la victoire et la libération de leurs pays respectifs.

Ainsi naquit le projet de constituer une Association Internationale des Professeurs et Chargés de Cours d'Université, basée sur une série de groupes nationaux organisés dans les divers pays par les anciens membres

de cette première association. Avant de se séparer ceux-ci élaborèrent un projet de statuts adoptant comme objet principal la défense des libertés académiques.

En Belgique, le mouvement fut déclenché par le Prof. Timmermans, qui avait été, après le Prof. Glaser, président de l'Association interalliée créée à Londres. Avec le concours du soussigné, il lança l'idée, obtint l'appui des autorités académiques et de la Fondation Universitaire. Des réunions d'abord restreintes, puis de plus en plus larges, furent organisées, groupant des représentants de toutes les institutions admises à bénéficier des subventions du Fonds National de la Recherche Scientifique. En juin 1945, une première assemblée générale approuva le projet de statut qu'une commission officieuse avait élaboré. Cette assemblée désigna pour président M. Ch. de Visscher, professeur à l'Université Catholique de Louvain, ancien Ministre, et juge au tribunal international de La Haye. Les tendances du groupement ne peuvent mieux être caractérisées que par l'énoncé des articles fondamentaux de ses statuts :

Art. 4. — A) Participation à l'activité de l'International Association of University Professors and Lecturers (I. A. U. P. L.) et à la réalisation de son programme.

B) Etude en commun des moyens propres à élever le niveau de l'enseignement et à promouvoir la recherche, à développer, tant parmi les professeurs, chercheurs et étudiants que dans l'opinion publique, un esprit de large humanisme, ainsi que le sens social et civique. Eventuellement action tendant à la mise en œuvre de ces moyens.

C) Défense des valeurs académiques.

Telle est donc la genèse de l'Association interuniversitaire belge qui a pris nom d'*Universitas Belgica*. Quelles ont été ses activités pendant ces deux premières années d'existence ? Elles n'ont rien eu de bien spectaculaire, et des esprits chagrins peuvent même les trouver peu consistantes. Il a fallu d'abord mettre sur pied la machine administrative, toucher le gros millier de collègues susceptibles d'être intéressés par le mouvement, organiser démocratiquement les élections du Conseil National et du Bureau. Le Conseil comprend un représentant de toutes les Facultés et groupes d'Ecoles des quatre Universités et un représentant de chaque institution extra-universitaire également affiliée. Le Bureau est composé de dix membres judicieusement choisis par le Conseil. Ces étapes franchies, un programme de travail a été dressé et des commissions se sont mises à l'œuvre. Elles se sont occupées jusqu'ici du problème des équivalences de diplômes, de la facilitation des formalités douanières pour les voyages scientifiques, des fonctions internationales des Universités. En accord avec la Fondation Universitaire, le secrétariat d'*Universitas Belgica* a organisé un Office de Renseignements Scientifiques et Universitaires. Celui-ci s'occupe de grouper toutes les informations de nature à faciliter les déplacements des savants belges dans les pays étrangers, de colliger les renseignements concernant les cours de vacances et d'effectuer une vaste enquête visant à établir l'inventaire des ressources scientifiques du pays. On peut encore

porter à l'actif de notre mouvement l'organisation, en septembre dernier, d'un voyage d'études effectué par un groupe médical en Angleterre, avec le concours du British Council. Plus récemment le Conseil de l'Association est intervenu pour protester contre le retard apporté à améliorer la rémunération des professeurs d'université. Actuellement, l'attention est concentrée sur la préparation d'une Conférence Générale de l'Association Internationale. Elle réunira à Bruxelles, du 9 au 16 avril 1947, bon nombre de personnalités appartenant au monde universitaire européen, américain et asiatique. Six matinées seront consacrées à l'exposé et la discussion de grandes questions concernant le haut enseignement et la recherche. Diverses visites et excursions sont prévues pour les après-midi afin de faire connaître à nos hôtes les aspects les plus marquants de notre patrimoine artistique et intellectuel.

Ajoutons que parallèlement à la constitution du groupe belge, qui compte à présent environ 600 adhérents et qui a été le premier à être mis sur pied, une campagne a été menée pour atteindre le même résultat dans divers pays. Il est à présent acquis en Grande-Bretagne, en France et en Suisse. Le travail préparatoire se poursuit notamment en Hollande, dans les pays scandinaves, aux Etats-Unis, en Tchécoslovaquie, en Chine. Tous ces pays seront représentés à la « General Conference » d'avril prochain.

Tel est, dans ces grandes lignes, l'effort accompli. Ce n'est certes qu'un début, et nos réalisations n'ont pas encore atteint un caractère substantiel. Cependant, il est permis de dire que le résultat « moral » n'est pas négligeable. Il peut devenir significatif, pour l'avenir intellectuel de notre pays, que tous les Belges appelés à professer le haut enseignement et à s'adonner à la recherche désintéressée aient la possibilité de s'agréger en un groupement qui les représente. Nos institutions supérieures sont de nature, d'origine et de tendance très diverses. Cette diversité est un bien en soi, mais elle entraîne aussi un individualisme très marqué de ces institutions. Il est important que nos quatre universités, par l'effort spontané et indépendant de leurs membres, s'unissent dans une initiative commune. Il l'est tout autant que pour cela elles s'associent à leurs collègues des divers organismes para-universitaires qui ont au même degré la vocation de l'esprit scientifique. Les occasions de contact personnel, de connaissance et d'estime mutuelles sont ainsi multipliées, en dehors de toute spécialisation professionnelle. Il en va de même pour les rapports avec les collègues étrangers, que nous assure le caractère international de l'organisation. Le rapprochement dans les domaines supérieurs, où l'on peut écarter sans trop de peine les conflits d'intérêt, est une des voies les plus sûres pour travailler à la confraternité des nations. Souhaitons que l'I. A. U. P. L. y contribue efficacement et qu'elle soit bientôt la représentation active de toutes les universités du monde civilisé.

Dr A. Dalcq,

Professeur à la Faculté de Médecine de Bruxelles,
Secrétaire Général d'Universitas Belgica.

Deuxième conférence générale de l'I. A. U. P. L.

Bruxelles 9-14 avril 1947

Hôte de l'Association Belge des Professeurs et Chargés de Cours d'Université, dite Universitas Belgica, l'I. A. U. P. L., l'International Association of University Professors and Lecturers a tenu sa seconde conférence générale à Bruxelles, du 9 au 14 avril, dans les locaux de la Fondation Universitaire.

Quatre pays, la France, la Grande-Bretagne, la Suisse et la Belgique, dont les groupements nationaux sont constitués, étaient représentés par leurs délégués, de même que l'Association des Professeurs Polonais réfugiés à Londres.

Plusieurs Universités avaient envoyé des représentants. Citons : deux Universités et deux Ecoles supérieures hollandaises, l'Université de San Carlos (Guatemala), sept Universités chinoises, l'Université de Rangoon en Birmanie, l'Université d'Allahabad dans l'Inde, l'Université de Jérusalem.

Des professeurs du Danemark, des Etats-Unis et de la Suède ont également assisté aux travaux de la conférence. Le Mexique y était représenté par son Ministre plénipotentiaire à Bruxelles.

Signalons en passant que d'autres groupes nationaux sont en voie de formation. La constitution du groupe national tchèque a été annoncée pendant la conférence. Des négociations sont en cours afin d'obtenir l'adhésion de l'Association Américaine des Professeurs d'Université. Un comité provisoire a été formé en Turquie en vue de créer un groupe national.

Au cours de ses réunions, la conférence a mis à l'étude et discuté les sujets suivants : les tâches internationales des Universités, la Santé des Etudiants, l'Unesco et les Universités. Elle a entendu et éventuellement discuté les rapports sur : les comités mixtes de professeurs et d'étudiants, la liberté de recherche, l'enseignement scientifique de l'histoire de l'art, l'idée d'une université internationale, le problème de la surpopulation des universités, la culture générale et l'enseignement universitaire, le rôle de l'association internationale dans les relations entre l'Orient et l'Occident, ainsi qu'une allocution du Prof. Lo de la West China University sur la « East and West Cultural Association ».

L'Association poursuit trois buts principaux : le développement des relations internationales entre universitaires, la défense de la liberté d'enseignement et de recherche et l'étude de tout problème académique — sans toutefois faire double emploi avec les groupements internationaux spécialisés dans les différents domaines de la science.

Le premier des buts que nous venons d'énumérer peut paraître vague et quelque peu platonique. Il est précisément ressorti des travaux de la conférence que l'Association sera appelée à jouer un rôle actif en collaboration avec l'U. N. E. S. C. O., l'organisation culturelle et scientifique des Nations Unies, qui est bien connue. Il a en effet été démontré que l'U. N. E. S. C. O. désire non seulement travailler de concert avec des

organisations internationales non gouvernementales telles que la nôtre, mais souhaite leur création dans les pays où elles n'existent pas encore. Cette collaboration avec des organisations non gouvernementales est nécessaire à l'U. N. E. S. C. O. Celle-ci y trouvera des renseignements, des avis non tendancieux. Elle les invitera en retour à entreprendre des tâches définies en rapport avec son programme, tâches que cette organisation officielle intergouvernementale ne peut que difficilement réaliser.

C'est ainsi que le programme des activités futures de notre groupement international comporte, en collaboration avec U. N. E. S. C. O., l'aide aux professeurs et étudiants des pays dévastés, l'assistance aux pays qui désirent développer l'enseignement et l'éducation, l'établissement de nombreuses bourses pour étudiants, l'échange de professeurs, la question de l'établissement de règles pour l'équivalence des diplômes; l'échange des étudiants devra avoir pour but non seulement de donner à ces derniers l'occasion d'étendre leur savoir mais aussi de se familiariser avec l'ambiance des pays dont ils seront les hôtes. Remarquons à ce sujet que l'U. N. E. S. C. O. a décidé de ne collaborer qu'avec des organisations vraiment internationales qui s'occupent de questions se trouvant à son propre programme, ont des buts en conformité avec les siens et possèdent une direction permanente et des représentants attirés. L'I. A. U. P. L. répond précisément à toutes ces conditions. La collaboration effective doit commencer aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant de groupes nationaux constitués et que les statuts définitifs seront établis, ce qui vient d'être fait pendant ces journées de Bruxelles.

La plupart des délégués et membres de la conférence s'étant plaints auprès du représentant de l'U. N. E. S. C. O. de ce que les professeurs d'université ne sont pas mis au courant des travaux de cet organisme, ce représentant a souligné le fait que l'U. N. E. S. C. O. ne pouvait entretenir de relations personnelles et que les renseignements demandés ne peuvent être fournis que par l'intermédiaire du bureau d'une association internationale reconnue. Afin que cette collaboration avec l'U. N. E. S. C. O. puisse se réaliser pleinement et efficacement, la conférence a unanimement émis les vœux suivants : que les gouvernements qui n'ont pas encore créé une commission nationale de l'U. N. E. S. C. O. ainsi qu'ils ont promis de le faire, le fassent sans aucun retard; que l'U. N. E. S. C. O. elle-même, conformément à sa charte, établisse des liens intimes avec des associations internationales représentatives du haut enseignement.

L'Association a également décidé de pousser l'étude de certains problèmes notamment : la surpopulation des universités, l'équivalence des diplômes, la possibilité de création d'une université internationale. Elle réunira une documentation aussi complète que possible en ce qui concerne les comités de professeurs et d'étudiants. Un mémorandum sur l'état de santé des étudiants a été approuvé. Il préconise l'examen médical obligatoire des nouveaux inscrits, particulièrement l'examen radiographique des poumons. Il insiste sur le fait que l'éducation physique doit avoir pour but la santé des étudiants et non la compétition et doit être adaptée, sous

contrôle médical, aux capacités de chaque individu. Il engage les universités à créer un fonds d'assurance médicale pour étudiants.

Il a enfin été reconnu qu'une des activités actuelles du groupe national belge, l'établissement d'un inventaire des ressources scientifiques et universitaires, présente un intérêt considérable et il a été souhaité que cet exemple soit suivi, autant que possible par les divers pays, à mesure que leurs groupes nationaux seront constitués.

Au total la conférence fut une pleine réussite en ce sens qu'elle a montré toute la raison d'être de l'I. A. U. P. L. et des groupements nationaux de professeurs d'université.

Dr A. Dalcq,
Professeur à l'Université de Bruxelles,
Secrétaire général d'Universitas Belgica.

Office de renseignements scientifiques et universitaires
(Universitas Belgica) ⁽¹⁾
11, rue d'Egmont, Bruxelles

A) *Questionnaires concernant les voyages à l'étranger.* — Des renseignements ont été obtenus concernant l'Angleterre et les Etats-Unis. Ces documents sont à la disposition de tous les universitaires belges qui auraient intérêt à les consulter.

B) *Programme des cours de vacances.* — Le fichier constitué à cet égard donne des informations concernant : l'Angleterre, l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, le Chili, le Danemark, l'Esthonie, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, les Indes, l'Irlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Tchécoslovaquie.

Il peut également être consulté par les intéressés.

C) *Inventaire des ressources scientifiques belges.* — Cet inventaire se poursuit. 314 questionnaires sont rentrés. L'Office voudrait publier cet inventaire assez rapidement. M. Simon a accepté de rédiger une notice historique sur les institutions d'enseignement et de recherche, qui servira d'introduction à l'inventaire.

(1) V. *supra*, page 67, les renseignements concernant les buts de cet Office. V. aussi : Universitas Belgica : Communication II. Palais des Académies, 1947.

L'Université dans la presse et dans les livres

Association des Etudiants d'expression française,
Quatrième Congrès de l'A. E. E. F.

(Liège, 17-21 février 1947, Les Presses Universitaires de Liège)

Le 4^e Congrès de l'A. E. E. F., section française de la Fédération des Etudiants de Belgique, s'est tenu à Liège au milieu du mois de février dernier.

Ce Congrès a étudié plusieurs problèmes intéressant le recrutement des universitaires et les conditions matérielles de vie de nos étudiants.

* * *

Quel que soit l'état de fortune de ses parents, un élève très brillant peut toujours acquérir un diplôme universitaire grâce à l'une des rares bourses permettant de payer la totalité des frais d'études. Mais ceci à peu d'effet sur la démographie de nos universités. Une étude statistique de l'Institut des Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain montre l'influence des possibilités financières des parents sur la décision d'entreprendre des études universitaires. La suppression de cette influence entraînerait un recrutement plus important qu'il faudrait endiguer au moyen d'une sélection plus sévère; ceci aurait pour conséquence une amélioration de la qualité moyenne des intellectuels. Comment y arriver ?

Le présalaire uniforme, possible en économie dirigée, est rejeté par le Congrès : il est déplacé dans le régime d'inégalité sociale et financière que nous vivons actuellement.

Mais le Congrès désire attirer l'attention des Pouvoirs publics sur les possibilités de réaliser un système de bourses comparable à celui qui existe en Tchécoslovaquie. La seule condition pour obtenir une bourse est la réussite aux examens de fin d'année. L'importance de l'allocation dépend des revenus et charges familiaux.

En attendant la réalisation de ce projet, la recherche de travaux rémunérés pour les étudiants peu fortunés, organisée à Liège au début de cette année

académique et bientôt après à Bruxelles, doit être développée. L'A. E. E. F. s'est, depuis lors, assuré un sérieux appui dans cette tâche auprès du Ministère du Travail, grâce à l'obligeance de M. le Ministre Troclet. Cette solution n'est pas idéale, car elle place l'étudiant qui travaille en dehors de ses études dans un état d'infériorité physique et intellectuelle.

* * *

Le Congrès souligne l'urgence de la création ou du développement des cités universitaires pour le logement des étudiants, de l'allocation de subsides aux restaurants estudiantins.

Il estime également qu'il est important de n'avoir qu'un seul restaurant universitaire dans chaque centre de façon à diminuer le prix des repas.

Les services estudiantins d'édition doivent concentrer leurs efforts, obtenir des possibilités d'impression. Les professeurs ne doivent pas perdre de vue que, à conditions égales, leurs prix sont très inférieurs aux prix commerciaux.

Des services de librairie, des rayons de vente de matériel divers, seront installés dès que possible.

Tous ces services concourront à diminuer le coût des études universitaires.

* * *

L'orientation professionnelle, en Belgique, ne s'intéresse pratiquement qu'aux manuels. Le Congrès considère qu'elle est nécessaire pour les intellectuels et constate qu'elle est réalisée, tout au moins en partie, dans certains pays étrangers, la France par exemple. Les instituts universitaires d'orientation professionnelle ont un travail purement théorique, ils forment des orienteurs, mais le problème pratique de l'orientation vers l'Université ne semble pas les intéresser. Il faut que nous possédions un système complet d'orientation et notamment des indications précises sur le marché de l'emploi. Il faudrait que chaque Université amorce ce travail en publiant une documentation sur les études que l'on peut y poursuivre, ses débouchés, etc... qui dépasserait le stade d'horaire des cours complété par un livre d'adresse.

* * *

L'A. G. des étudiants de Liège avait été chargée en 1946 d'établir un projet d'assurance maladie-accident pour tous les étudiants.

Une statistique faite à Liège a montré que près de la moitié des étudiants ont leurs parents couverts obligatoirement par l'A. M. I. L'A. E. E. F. demanda que ces étudiants soient couverts par l'assurance des parents non plus jusqu'à 18 ans mais jusqu'à 25 ans. M. le Ministre Troclet annonçait au goûter qui suivit l'inauguration de la Maison du Travail à Liège, que notre demande était agréée et, quelques jours après, M. Spaak le mentionnait dans la déclaration gouvernementale.

Pour les autres étudiants, le projet d'une mutuelle s'intégrant dans les mutualités professionnelles a été mis au point grâce à l'obligeance de M. Jaxque, secrétaire de la Fédération liégeoise des Mutualités professionnelles.

Le projet d'un sanatorium étudiantin en Belgique est presque réalisé grâce au travail des étudiants bruxellois.

Restent à mettre sur pied des maisons de repos; l'organisation par les cliniques universitaires des soins à domicile pour les étudiants; l'examen médical annuel obligatoire, complétant l'orientation professionnelle pour les étudiants de la 1^{re} année.

* * *

Le mérite principal de ce Congrès est peut-être d'avoir utilisé des chiffres plutôt que des mots et loin des leurres habituels en cette matière, il a constaté que là où il faut 10.000.000, il y a 10.000 francs.

Les capacités financières des étudiants sont faibles. Souvent nous avons dû compter sur un appui financier extérieur; mais, ici, plus qu'à l'aumône, nous avons fait appel à la solidarité nationale.

Nous sommes conscients de la situation économique actuelle : il faut que nos demandes soient techniquement réalisables et notre sens social nous empêche d'essayer de faire passer ces questions avant d'autres nécessités plus urgentes.

En attendant, les étudiants feront tout ce qu'ils peuvent par eux-mêmes : « job » rémunéré, coopératives étudiantines, mutuelles étudiantines, constituent des exemples suffisants. Moins de « je m'en foutisme », plus de solidarité, ainsi tout peut devenir facile...

Walter Verly,
Président de l'A. E. E. F.

I. N. S. O. C.

Faut-il instaurer un examen d'entrée à l'Université

(Bruxelles, Parc Léopold, 1946)

L'Institut universitaire d'études économiques et sociales (Centre belge pour l'étude de l'opinion publique et des marchés) « I. N. S. O. C. » vient de consacrer son 3^e cahier aux résultats d'une enquête faite sur ce sujet dans les milieux universitaires.

On aura lu par ailleurs (*v. supra* p. 59) les renseignements concernant les activités de l'I. N. S. O. C. Fidèle à ses méthodes, l'I. N. S. O. C. a procédé à une enquête par sondage : interviews et questionnaire écrit auprès des 4 Universités.

L'investigation n'a toutefois pas été faite au sein des Facultés des Sciences Appliquées parce que pour ces Facultés, l'examen d'entrée est obligatoire. Néanmoins 18 professeurs de la Faculté des Sciences Appliquées de l'Université de Liège ont pris part à la consultation.

Il y a eu une réponse collective : celle de la Faculté des Sciences de l'Université de Bruxelles.

D'autre part l'Université de Louvain s'est abstenue et son recteur, Mgr Van Weyenbergh a justifié cette attitude dans les termes suivants :

« Si le problème de l'examen d'entrée est intéressant, je crois qu'il a déjà fait l'objet de tant d'enquêtes qu'il n'y aurait qu'à enregistrer les données antérieures. Peut-être celles-ci ne sont-elles pas assez solidement établies. C'est possible.

» Les membres du Conseil rectoral et doyens des Facultés et présidents des Ecoles et Instituts ont été d'accord pour estimer ne pouvoir se rallier à la proposition d'enquête.

» Ils estiment :

» 1^o qu'à l'Université la discrimination sévère doit se faire à la première épreuve;

» 2^o que les professeurs de l'enseignement moyen peuvent mériter toute confiance mais doivent être collectivement rendus responsables des certificats d'aptitude qu'ils délivrent et doivent donc exercer une sévérité suffisante dans l'octroi de certificat de passage et de sortie;

» 3^o qu'une forme adéquate et décisive d'examen d'entrée ou de maturité serait difficile à établir. »

Sous réserves de ces observations, l'enquête a touché 242 professeurs d'Université : 97 à Bruxelles, 76 à Gand et 69 à Liège.

La première question posée était la suivante : *Etes-vous adversaire de toute forme d'examen d'entrée à l'Université ?*

Sur les 242 participants, 48, soit 19,9% se sont déclarés adversaires de toute forme d'examen d'entrée; 186, soit 76,8%, partisans d'un examen d'entrée sélectif et 8, soit 3,3% partisans d'autres formes de sélection.

Il faut toutefois tenir compte de l'avis de l'Université de Louvain qui paraît hostile à l'instauration d'une épreuve de maturité.

La seconde question visait les modalités qui aurait la préférence des partisans de l'examen d'entrée. Sur les 186 professeurs préconisant cet examen :

58 — soit 31,2% — se sont prononcés en faveur d'un examen de maturité sans autres épreuves;

69 — soit 37,1% — sont partisans d'un examen de maturité plus examen facile sur quelques branches spéciales à la Faculté à laquelle se destine le candidat. Il faut toutefois ajouter à ces chiffres l'avis collectif de la Faculté des Sciences de Bruxelles qui se rallie à cette formule.

33 professeurs — soit 17,7% — sont partisans d'un examen de maturité plus un examen difficile sur quelques branches spéciales à la Faculté à laquelle se destine le candidat.

9 professeurs — soit 4,8% — préconisent un examen facile sur quelques branches spéciales à la Faculté à laquelle se destine le candidat, mais sans examen de maturité.

Enfin, 17 professeurs — soit 9,2% — préconisent un examen difficile sur ces branches spéciales, sans examen de maturité.

L'enquête de l'I. N. S. O. C. établit également le pourcentage de réponses par Université et par Faculté.

Mais, comme l'écrit M. G. Jacquemyns, qui présente les résultats de cette enquête, « plus intéressants que les chiffres sont les arguments développés » loppés par les interviewés. On verra combien les avis sont nuancés ». A cet égard la brochure de l'I. N. S. O. C. intéressera tous ceux que préoccupe la question et constitue un élément important pour l'étude d'un problème actuellement posé à l'opinion universitaire et même à l'opinion publique.

A. B.

Bulletin mensuel

de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université Libre de Bruxelles

(Secrétariat : 50, Avenue F. Roosevelt, Bruxelles)

Nous avons reçu à titre de réciprocité les numéros de février à mai du *Bulletin de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université de Bruxelles*.

Indépendamment des nouvelles concernant la vie interne de l'Université bruxelloise et des sections et groupements de l'Union, nous y relevons notamment quelques *articles sur des problèmes universitaires*. Citons :

« Le problème universitaire », par M. L. Fischer (février 1947, pp. 21-26, mars 1947, pp. 3-9) dans lequel l'auteur résume l'opinion de la presse européenne sur les grandes questions de la réforme de l'enseignement et de l'avenir des jeunes.

« L'Université dans le monde », par M. L. Fischer, qui rapporte ce qui a été écrit en Belgique et à l'étranger sur l'Université.

« L'Université et la culture populaire dans les pays scandinaves (Danemark et Finlande) », par le professeur Marc Lauha (mai 1947, pp. 7 à 11).

« La recherche scientifique et l'économie générale du pays », par le professeur C. Lurquin. (Quelques idées intéressantes sur l'utilisation des jeunes chercheurs dans le domaine de la science pure et sur le problème de leur rendement.)

Dans le cadre d'une chronique sur *l'Amérique d'aujourd'hui* citons un article sur « Economie de guerre et économie de paix aux Etats-Unis », par H. des Cressonnières et les « Notes sur le théâtre aux Etats-Unis », de L. Hermann.

A. B.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université?... par M. R. FOHALLE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.....	3
Les carrières coloniales et le Centre interfacultaire d'études coloniales de l'Université de Liège, par M. M. LEGRAYE, professeur à la Faculté des Sciences appliquées	28

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1947	36
Le mouvement des membres	36
Appui des Pouvoirs publics	38
Liste des membres protecteurs en 1947	38
Recouvrement des cotisations pour 1947	38
Prix des Amis de l'Université de Liège	39
Prix décennal Charles Hanocq	39
Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université?.....	40
Bravo et merci au Comité des portraits universitaires.....	40

La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ	42
Nomination du Recteur.....	42
4 ^e Congrès des Étudiants belges d'expression française.....	42
Le XXV ^e Anniversaire de la Maison des Étudiants	42
Service Social Universitaire	44
LES FACULTÉS ET LES INSTITUTS	45
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	45
Promotions et Distinctions	45
Professeurs belges à l'étranger.....	45
Doctorat	45
Professeurs étrangers. Leçons et Conférences.....	46
Institut supérieur de Pédagogie.....	47
FACULTÉ DE DROIT	48
Création de Cours et Nomination	48
Professeurs étrangers et Conférences	49
Professeurs à l'étranger	49
École de Criminologie	49
FACULTÉ DES SCIENCES.....	50

	Pages
FACULTÉ DE MÉDECINE	50
Les Comités mixtes, une expérience intéressante	50
Professeurs étrangers et Professeurs belges à l'étranger	52
Promotions et Personalia	52
Institut supérieur d'Éducation physique	53
La Revue Médicale de Liège	53
La Maison des Médecins	54
Journées d'enseignement médical post-universitaire et fondation de l'A. M. Lg.	55
A l'Institut de Pharmacie	57
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	57

La Vie universitaire en Belgique

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE	59
CRÉATION D'UNE SECTION LIÉGEOISE DU CERCLE DES ALUMNI	61
ACTIVITÉ DE L'I. R. S. I. A.	62
L'UNIVERSITÉ ET LA VIE PUBLIQUE	62
Commission préparatoire pour l'octroi des bourses universitaires de l'Etat	62
Exposition internationale du matériel didactique moderne	63

La Vie universitaire à l'Étranger et les Organismes universitaires internationaux

L'INTERNATIONAL ASSOCIATION OF UNIVERSITY PROFESSORS AND LECTURERS (I. A. U. P. L.) ET SON GROUPE NATIONAL BELGE : UNIVERSITAS BELGICA	66
La fondation de l'I. A. U. P. L. et d'Universitas belgica	66
Deuxième conférence générale de l'I. A. U. P. L.	69
Office de renseignements scientifiques et universitaires	71

L'Université dans la presse et dans les livres

Association des Étudiants d'expression française, 4 ^e Congrès de l'A. E. E. F. ...	72
I. N. S. O. C. Faut-il instaurer un examen d'entrée à l'Université.	74
Bulletin mensuel de l'Union des Anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles	76

LIBRAIRIE

L. GOTHIER & Fils

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Votre Opticien...

MAISON

Henry HIRSCH

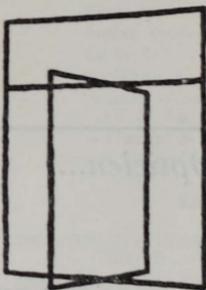
104, rue de la
Cathédrale

LIÈGE

Téléphone 626.62

**Tout ce qui concerne
l'Optique**

CHASSIS MÉTALLIQUES



TOUS LES CHASSIS MÉTALLIQUES
en ACIER
en BRONZE

OUVRANT EXTÉRIEUR
OUVRANT INTÉRIEUR
OUVRANT PIVOTANT
etc., etc.

Portes et chambranles métalliques

Devis et offre sans engagement

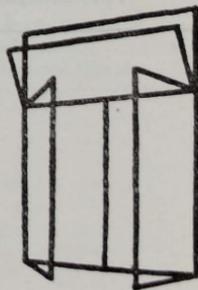
Nos bureaux sont à votre disposition pour études au préalable de châssis

LA MÉTAL-AUTOGÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

490, Rue Saint-Léonard

LIÈGE



Téléphone : 604.50

Adresse Télégraphique : LAMETAL